



RAPPORT D'ACTIVITE ET PERSPECTIVES

Année 2023

APTA 78
6 avenue Charles de Gaulle • 78150 Le Chesnay-Rocquencourt

www.apta-idf78.org

1. Fonctionnement	5
1.1 Organisation	5
1.2 Ressources humaines	6
1.3 Gouvernance.....	6
1.3.1. Assemblée Générale.....	7
1.3.2. Conseil d'Administration	7
1.3.3. Bureau	11
1.4 Financement de l'association	13
1.4.1. Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)	13
1.4.2. Convention avec le Conseil Départemental des Yvelines.....	15
1.4.3. Convention E-parcours	16
1.4.4. Comptabilité	16
2. Pôle Organisation territoriale.....	17
2.1 L'Appui au déploiement des CPTS	17
2.1.1. Accompagnement de chaque CPTS.....	17
2.1.2. Déploiement de l'interCPTS 78	18
2.1.3. Perspectives CPTS sur 2024	19
2.2 Les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC).....	19
2.2.1. Contexte.....	19
2.2.2. Coordination avec les DAC des Yvelines	20
2.3 La Maison commune de parcours des Yvelines	20
2.4 La Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA).....	21
2.4.1. Appui à l'ARPDS 78	21
2.4.2. Projet de téléconsultation régulée assistée par un IDEL et certificat de décès	22
2.4.3. Espace de Consultation de Soins d'Urgence (E.C.S.U).....	22
2.5 Le Service d'Accès aux Soins des yvelines (SAS 78)	22
2.5.1. Rappel du contexte général.....	22
2.5.2. Fonctionnement du SAS 78	23
2.5.3. Bilan activité 2023	24
2.5.4. Réorientation des patients des Services d'Accueil d'Urgences Pédiatrique vers la ville	25
2.5.5. SAS santé mentale	26
2.5.6. Perspectives 2024 pour le SAS 78.....	28
3. Pôle « nouvelles technologies et outils numériques »	30
3.1 Animation du territoire	30
3.1.1. Constantes de déploiement (données SESAN)	30

3.1.2	SANTELIEN : Nouvelle solution de coordination régionale en vue de remplacer TerreSanté	32
3.1.3	Cadre départemental de déploiement	32
3.1.4	Etat des lieux des projets et perspectives	33
3.2	Segur du numérique.....	33
4.	Pôle Parcours et coordination Ville-Hôpital.....	34
4.1	parcours accès aux soins	35
4.1.1	Parcours d'Accès aux Soins pour patients peu mobiles.....	35
4.1.2	Parcours Recherche de médecin traitant pour patient en ALD	39
4.1.3	Cabines de téléconsultation.....	40
4.1.4	Pédiatrie.....	42
4.1.5	Espace de Consultation de Soins d'Urgences - ECSU	42
4.2	Parcours gériatrie	43
4.2.1	Projet de Sécurisation du Parcours de la Personne Agée à Domicile (SPPAD 78).....	43
4.2.2	Organisation et coordination territoriale.....	45
4.2.3	Appui au dispositifs territoriaux	49
4.3	Parcours psychiatrie	50
4.3.1	Projet SESAME	50
4.3.2	Projet CORESO.....	52
4.3.3	Participation aux Communauté Territoriale de Santé Mentale des Yvelines (CTSM) ..	54
4.3.4	Soins non programmés en Santé Mentale	55
4.4	Parcours oncologie.....	55
4.5	Parcours diabétologie	56
5.	Pôle santé publique	58
5.1	Réponse aux tensions du système de santé.....	58
5.1.1	Tensions estivales – été 2023.....	58
5.1.2	Tensions pédiatriques.....	59
6.	Pôles transversaux	62
6.1	Communication	62
6.1.1	Site internet.....	62
6.1.2	Réseaux sociaux	62
6.1.3	Vidéo promotionnelle	63
6.1.4	Campagne de communication par e-mailing	63
6.1.5	Goodies.....	63
6.1.6	« Customer Relationship Management » (CRM) ou gestion de la relation client.....	63
6.2	Recherche et formation	63
6.2.1	Recherche et formation	63
6.2.2	Attractivité territoriale	64
7.	Perspectives pour l'année 2024	65

Table des illustrations

Tableau 1: Membres du Conseil d'Administration de l'APTA 78 en 2023	8
Tableau 2 : Membres du Conseil d'Administration de l'APTA 78 à partir du 20/11/2023	10
Tableau 3 : Membres du bureau de l'APTA 78 depuis juin 2021	12
Tableau 4 : Objectifs opérationnels du CPOM 2023-2025	13
Tableau 5 : Pôles d'activité, codage & répartition de l'activité salariée pour l'année 2023	16
Tableau 7 : Indicateurs d'usage répertoriés en 2023 en IDF et dans la région des Yvelines.....	31
Tableau 8 : Progression de l'usage lié au DMP sur l'année 2023 dans la région des Yvelines.....	31
Tableau 9 : Taux d'équipement en BAL MSSanté par spécialité de PSL sur l'année 2023 en IDF et dans la région des Yvelines.....	31
Tableau 6 : Nombre de publications sur le réseau social LinkedIn année 2023..	62
Figure 1 : Modalités d'appui de l'APTA 78 dans le fonctionnement du SAS 78 ...	23
Figure 2 : Fonctionnement général du SAS 78.....	24
Figure 3 : Bilan d'attractivité médicale 2023 du SAS 78.....	24
Figure 4 : Bilan d'activité du SAS 78 année 2023.....	25
Figure 5 : Orientations SAU pédiatriques vers la Ville d'Aout 2023 à décembre 2023	26
Figure 6 : Procédure SAS parcours Santé mentale	27
Figure 7 : Process organisationnel du projet de téléconsultation assistée	37
Figure 8 :Téléconsultation assistée Résultats à 20 mois	37
Figure 9 : Flyer de présentation de la téléconsultation assistée.....	38
Figure 10: Concept du SPPAD.....	44
Figure 11 : Effectif de personnes âgées par porte d'adressage.....	45
Figure 12: Affiche commune de coordination entre les acteurs en gériatrie	48
Figure 13: File active du projet SESAME	52
Figure 14 : Projet CORESO	54
Figure 15 : Communication estivale 2023 grand public dans les Yvelines	58
Figure 16 : Communication période de tensions pédiatriques 2022-23.....	59
Figure 17 : Nombre de patients vus en consultation au sein de la MMGPP tensions pédiatriques 2022-2023	60

1. FONCTIONNEMENT

L'année 2023 marque la cinquième année d'activité de l'association, elle consolide davantage la position de l'APTA 78 au sein de l'écosystème de santé des Yvelines. Grâce à la volonté des professionnels de santé de la Ville de coordonner leurs efforts et de mutualiser leurs ressources pour faciliter le parcours des patients. L'association a initié tout au long de cette année des projets novateurs au sein de ses divers pôles.

Parallèlement, l'APTA 78 a opéré des changements au sein de son fonctionnement interne, suite au départ de la directrice opérationnelle. Ce réaménagement vise à assurer la continuité efficace des activités de l'association et à maintenir son engagement envers l'amélioration des soins de santé dans la région.

1.1 ORGANISATION

L'APTA 78 comprend une équipe dédiée aux projets, composée d'une direction projets et d'une direction financière/administrative structurée autour d'un organe de gouvernance

Cet organe de gouvernance adopte une approche pluri professionnelle visant à représenter de manière optimale l'écosystème de la santé.

Les activités de l'APTA 78 s'organisent autour de plusieurs pôles :

4 Pôles thématiques :

- Pôle « Parcours et coordination »
- Pôle « Organisation territoriale »
- Pôle « E santé, outils numériques et technologie »
- Pôle « Santé Publique et veille sanitaire »

2 Pôles transversaux :

- Pôle « Recherche et formation »
- Pôle « Communication »

L'APTA 78 collabore étroitement avec l'Association de Régulation de la Permanence des Soins des Yvelines (ARPDS78) par le soutien et la professionnalisation de son équipe. La question de l'intégration de l'ARPDS 78 au sein de l'APTA 78 avait été abordée lors du dernier dialogue de gestion avec l'ARS.

Un projet de mise en place d'une « Maison Commune de Parcours » (MCP) imaginé comme un dispositif de décloisonnement entre la Ville, l'Hôpital et le Médico-social sur des parcours patients sur l'ensemble du département est en cours de réflexion en partenariat avec le Centre Hospitalier de Versailles (CHV), et sous la tutelle du Conseil Départemental des Yvelines (CD 78) et de l'Agence Régionale de Santé des Yvelines (ARS 78).

L'APTA 78 partage ses locaux avec trois autres entités : la CPTS Grand Versailles et l'ARPDS 78 depuis mars 2021, le Service d'Accès aux Soins des Yvelines (SAS 78) depuis le printemps 2022.

Cette collaboration en matière d'espace facilite non seulement la mutualisation des coûts (loyer, assurance, abonnement fibre, entretien...) mais surtout simplifie la coordination des équipes travaillant ensemble sur divers projets territoriaux.

Dans le cadre du parcours gériatrique, l'APTA 78 conduit une expérimentation en collaboration avec le Centre Hospitalier de Versailles et l'Agence Autonomy (expérimentation SPPAD). Afin d'accueillir les premiers employés de ce parcours, l'APTA 78 a dû procéder à la location de nouveaux locaux situés dans le même immeuble, à l'étage supérieur.

1.2 RESSOURCES HUMAINES

L'APTA 78 compte 7 salariés au 31/12/2023 avec une moyenne de 5,70 ETP sur l'année.

Composition de l'équipe au 01/01/2023 :

Poste	Charge salariale	Nom du salarié
Directrice projets	1 ETP	Marie MIELCAREK
Directrice administrative	1 ETP	Sandrine TROGNON
Cheffe de projets	1 ETP	Sophie FORTIN
Chargée de missions	1 ETP	Louise PINHAS
Chargée de missions	0,5 ETP	Marie-Ange PEDRON
Chargée de missions	0,5 ETP	Déborah FURTAK

Composition de l'équipe au 31/12/2023 :

Poste	Charge salariale	Nom du salarié
Directrice opérationnelle	1 ETP	Sophie FORTIN
Directrice opérationnelle	1 ETP	Déborah FURTAK
Directrice administrative	1 ETP	Sandrine TROGNON
Cheffe de projets	1 ETP	Louise PINHAS
Cheffe de projets	0,5 ETP	Marie-Ange PEDRON
Chargée de missions	1 ETP	Schéhrazade LOUCIF
Assistante médico-administrative	1 ETP	Coralie RAMOS

L'équipe se réunit de façon hebdomadaire dans le cadre de réunions d'équipe de suivi et de manière régulière dans le cadre de réunions thématiques.

1.3 GOUVERNANCE

La gouvernance de l'APTA 78 est organisée en 3 corps : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau.

1.3.1. Assemblée Générale

L'Association compte 62 membres adhérents en 2023 répartis comme suit :

- 45 professionnels de santé ;
- 8 établissements sanitaires ;
- 5 CPTS ;
- 2 structures médico-sociales ;
- 1 collectivité ;
- 1 représentant des usagers.

Le Conseil d'Administration et le Bureau de l'Association sont organisés autour de 6 collèges :

- Collège 1 : Médecins représentants de la profession ;
- Collège 2 : Médecins utilisateurs ;
- Collège 3 : Autres professionnels de santé adhérents d'une URPS ;
- Collège 4 : Acteurs territoriaux du soin (établissements de santé, GHT, CPTS, centres de santé...) ;
- Collège 5 : Acteurs territoriaux du secteur médico-social et de la coordination (établissements médico-social, handicap, DAC...) ;
- Collège 6 : Représentants des usagers et des collectivités.

1.3.2. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois durant l'année 2023 pour :

- Mettre en œuvre la politique définie par l'Assemblée Générale ;
- Autoriser des dépenses qui n'auraient pas été prévues dans le budget prévisionnel dans la limite d'un montant fixé dans le règlement intérieur ou, à défaut, par l'Assemblée Générale ;
- Valider le budget prévisionnel de l'Association préparé par le Bureau soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ;
- Valider le rapport annuel d'activité rédigé par le Bureau soumis à l'Assemblée Générale ;
- Se prononcer sur l'admission ou l'exclusion des membres ;
- Contrôler l'action du Bureau ;
- Arrêter les projets soumis à l'Assemblée Générale ;
- Arrêter les comptes de l'Association soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle et proposer l'affectation des résultats ;
- Elire et renouveler une partie de ses membres.

Le Conseil d'Administration de l'Association a été élu le 03/12/2020 pour un mandat de 3 ans.

Conformément à l'article 8.3 des statuts de l'association, « *les membres du Conseil d'Administration se renouvellent chaque année par tiers à partir de la fin du 1er mandat de 3 ans de la façon suivante :*

- *année N : renouvellement de 8 membres,*

- année N+1 : renouvellement de 7 membres,
 - année N+2 : renouvellement de 7 membres,
- Puis le même cycle reprend. »

Une Assemblée Générale Extraordinaire s’est tenue le 20 novembre 2023 pour valider le renouvellement des 8 premiers membres.

Le Conseil d’Administration est composé de 29 membres dont 6 membres de droit et 2 membres invités.

Tableau 1: Membres du Conseil d’Administration de l’APTA 78 en 2023

	Nom	Collège	Profession	Lieu d’exercice
Professionnels de santé				
Docteur	BARTHEZ Philippe	Médecins représentants la profession	de Médecin Généraliste	SAINT-GERMAIN- EN-LAYE
Docteur	BERTRANDON Laurence	Médecins représentants la profession	de Médecin Généraliste	GUYANCOURT
Madame	BLOMBOU GOUTH Cindy	Autres professionnels santé libéraux	de Infirmière	VERSAILLES
Docteur	BONNAUD François	Médecins représentants la profession	de Médecin Généraliste	MAULE
Docteur	de BASTARD Laurent	Médecins représentants la profession	de Médecin Urgentiste	VERSAILLES
Docteur	DESCOUT Dominique	Médecins représentants la profession	de Médecin Généraliste	MEULAN YVELINES EN
Docteur	DI GIUSEPPE Anna Maria	Médecins utilisateurs	Médecin Généraliste	/
Docteur	DOMPEYRE Philippe	Médecins représentants la profession	de Médecin Généraliste	POISSY
Docteur	GAYRAUD Xavier	Médecins représentants la profession	de Médecin Généraliste	VERSAILLES
Docteur	GIGNAC Dominique	Médecins représentants la profession	de Médecin ORL	SARTROUVILLE
Monsieur	GROUSSET Olivier	Autres professionnels santé libéraux	de Infirmier	BOIS D’ARCY
Monsieur	GUILLOT Thierry	Autres professionnels santé libéraux	de Masseur- kinésithérapeute	MONTIGNY-LE- BRETONNEUX
Docteur	HARBOUN Marc	Médecins utilisateurs	Médecin Gériatre	VERSAILLES

Docteur	LEBLANC Gilbert	Médecins représentants la profession	de	Médecin Radiologue	LE PORT MARLY
Docteur	MACIEIRA Lorenzo	Médecins utilisateurs		Médecin Généraliste	LA CELLE SAINT CLOUD
Docteur	MINZ Benjamin	Médecins utilisateurs		Médecin Généraliste	SARTROUVILLE
Docteur	PRUDHOMME Frédéric	Médecins représentants la profession	de	Médecin Gastro- entérologue	LE CHESNAY ROCQUENCOURT
Docteur	REQUI Hélène	Autres professionnels santé libéraux	de	Pharmacienne	MAULE
Docteur	RIME Béatrice	Médecins représentants la profession	de	Médecin Gynécologue	RAMBOUILLET
Docteur	SHIMI Naceur	Médecins représentants la profession	de	Médecin Anesthésiste	LE PORT MARLY
Structures					
GHT Yvelines Sud	BELLON Pascal	Acteurs territoriaux soin	du	Directeur Général Centre Hospitalier de Versailles	LE CHESNAY- ROCQUENCOURT
GHT Yvelines Nord	GAILLARD Valérie	Acteurs territoriaux soin	du	Directrice Générale Adjointe en charge des relations ville/hôpital	MANTES-LA-JOLIE
Hôpital Privé de Parly 2	POIRRET Emma	Acteurs territoriaux soin	du	Directrice Générale	LE CHESNAY- ROCQUENCOURT
COGITEY	DE MALHERBE Adèle	Acteurs territoriaux médico-social coordination	et	Directrice du pôle médico-social	VERSAILLES
GCS REPY	NADJAH Renaud	Acteurs territoriaux médico-social coordination	et	Administrateur	RAMBOUILLET
GRYN	GOURGON Philippe	Acteurs territoriaux médico-social coordination	et	Président	MEULAN-EN- YVELINES
Mairie Chanteloup-les- Vignes	ARENOU Catherine	Représentant collectivités	des	Maire	CHANTELOUP- LES-VIGNES
ARS Ile-de-France	KIEFFER Simon	Membres invités		Directrice délégation Yvelines	des YVELINES
Conseil Départemental des Yvelines	AUBERT Marie-Hélène	Membres invités		Vice-Présidente	YVELINES

Tableau 2 : Membres du Conseil d'Administration de l'APTA 78 à partir du 20/11/2023

	Nom	Collège	Profession	Lieu d'exercice
Professionnels de santé				
Docteur	BARTHEZ Philippe	Médecins représentants la profession	de Médecin Généraliste	SAINT-GERMAIN- EN-LAYE
Docteur	BERTRANDON Laurence	Médecins représentants la profession	de Médecin Généraliste	GUYANCOURT
Docteur	BONNAUD François	Médecins représentants la profession	de Médecin Généraliste	MAULE
Docteur	de BASTARD Laurent	Médecins représentants la profession	de Médecin Généraliste	VERSAILLES
Docteur	DESCOUT Dominique	Médecins représentants la profession	de Médecin Généraliste	MEULAN EN YVELINES
Docteur	DOMPEYRE Philippe	Médecins représentants la profession	de Médecin Généraliste	POISSY
Docteur	GAYRAUD Xavier	Médecins représentants la profession	de Médecin Généraliste	VERSAILLES
Docteur	GIGNAC Dominique	Médecins représentants la profession	de Médecin ORL	SARTROUVILLE
Monsieur	GROUSSET Olivier	Autres professionnels santé libéraux	de Infirmier	VERSAILLES
Monsieur	GUILLOT Thierry	Autres professionnels santé libéraux	de Masseur- kinésithérapeute	MONTIGNY-LE- BRETONNEUX
Docteur	HARBOUN Marc	Médecins utilisateurs	Médecin Gériatre	VERSAILLES
Docteur	LEBLANC Gilbert	Médecins représentants la profession	de Médecin Radiologue	LE PORT MARLY
Docteur	MACIEIRA Lorenzo	Médecins utilisateurs	Médecin Généraliste	LA CELLE SAINT CLOUD
Docteur	MINZ Benjamin	Médecins utilisateurs	Médecin Généraliste	SARTROUVILLE
Docteur	PRUDHOMME Frédéric	Médecins représentants la profession	de Médecin Gastro- entérologue	LE CHESNAY ROCQUENCOURT
Docteur	REQUI Hélène	Autres professionnels santé libéraux	de Pharmacienne	MAULE
Docteur	RICHARD Olivier	Médecins représentants la profession	de Médecin Urgentiste	LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Docteur	RIME Béatrice	Médecins représentants la profession	de	Médecin Gynécologue	MARY LE ROI
Monsieur	SALLE Guy	Autres professionnels santé libéraux	de	Masseur- kinésithérapeute	SAINT-GERMAIN- EN-LAYE
Docteur	SOBOTKA Alexandre	Médecins représentants la profession	de	Médecin Radiologue	MAUREPAS
Structures					
GHT Yvelines Sud	BELLON Pascal	Acteurs territoriaux soin	du	Directeur Général	LE CHESNAY- ROCQUENCOURT
GHT Yvelines Nord	PETTER Diane	Acteurs territoriaux soin	du	Directrice Générale	POISSY
Hôpital Privé de Parly 2	POIRRET Emma	Acteurs territoriaux soin	du	Directrice Générale	LE CHESNAY- ROCQUENCOURT
COGITEY DACTYS	- DE MALHERBE Adèle	Acteurs territoriaux médico-social coordination	et	Directrice	LE CHESNAY- ROCQUENCOURT
CPTS du Confluent	DURIEZ Nicolas	Acteurs territoriaux médico-social coordination	et	Président	CONFLANS- SAINTE- HONORINE
DACYN	DE ALMEIDA Lionel	Acteurs territoriaux médico-social coordination	et	Directeur	LOUVECIENNES
Mairie de Chanteloup-les- Vignes	ARENOU Catherine	Représentant collectivités	des	Maire	CHANTELOUP- LES-VIGNES
UNAFAM	DELAPLANCHE Philippe	Représentant usagers	des	Bénévole	VERSAILLES
ARS Ile-de-France	KIEFFER Simon	Membres invités		Directeur délégation Yvelines	des YVELINES
Conseil Départemental des Yvelines	AUBERT Marie-Hélène	Membres invités		Vice-Présidente	YVELINES

1.3.3. Bureau

Le Bureau de l'Association s'est réuni 9 fois durant l'année 2023 pour :

- Assumer la responsabilité du bon fonctionnement quotidien de l'Association et la mise en place effective de ses missions dans le département ;
- Convoquer les Assemblées Générales et déterminer l'ordre du jour ;
- Préparer le budget prévisionnel de l'Association soumis à l'approbation du Conseil d'Administration puis de l'Assemblée Générale ;

- Décider de l'ouverture des comptes bancaires et des délégations de signature ;
- Animer la coordination locale entre les différents acteurs de la prise en charge médicale et médico-sociale ;
- Préparer et suivre les conventions de financement ;
- Rédiger le rapport annuel d'activité soumis au Conseil d'Administration puis à l'Assemblée Générale ;
- Fixer le règlement intérieur de l'Association et proposer les modifications de statut ;
- Mettre en place la démarche qualité et l'évaluation du dispositif ;
- Disposer de la capacité de recourir à du personnel salarié dont il établit les fiches de postes, l'effectif et la rémunération en fonction des textes réglementaires en vigueur ;
- Organiser l'élection du Conseil d'Administration.

Le Bureau de l'Association est composé de 11 membres depuis le 17 juin 2021.

Tableau 3 : Membres du bureau de l'APTA 78 depuis juin 2021

Titre	Nom	Fonction	Profession	Lieu d'exercice
Monsieur	BELLON Pascal	Membre	Directeur Général Centre Hospitalier de Versailles	LE CHESNAY ROCQUENCOURT
Madame	BLOMBOU GOUTH Cindy	Membre	Infirmière	VERSAILLES
Docteur	BONNAUD François	Trésorier	Médecin Généraliste	MAULE
Docteur	de BASTARD Laurent	Vice-Président	Médecin Urgentiste	VERSAILLES
Docteur	DESCOUT Dominique	Secrétaire Général	Médecin Généraliste	MEULAN EN YVELINES
Docteur	GIGNAC Dominique	Membre	Médecin ORL	SARTROUVILLE
Monsieur	GUILLOT Thierry	Secrétaire Général Adjoint	Masseur- kinésithérapeute	MONTIGNY-LE- BRETONNEUX
Docteur	HARBOUN Marc	Membre	Médecin gériatre	VERSAILLES
Docteur	LEBLANC Gilbert	Vice-Président	Médecin Radiologue	LE PORT MARLY
Docteur	MACIEIRA Lorenzo	Membre	Médecin généraliste	LA CELLE SAINT CLOUD
Docteur	PRUDHOMME Frédéric	Président	Médecin Gastro- entérologue	LE CHESNAY ROCQUENCOURT

1.4 FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION

1.4.1. Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Un nouveau CPOM a été signé en mai 2023, pour une durée de trois ans. Il a pour objet la poursuite et le développement, en coordination avec l'ARS siège, la DD ARS 78 et la CPAM des Yvelines, des actions organisationnelles et numériques visant à réunir les acteurs de la santé du département pour la prise en charge des parcours de soins des patients.

→ **Objectifs**

Le CPOM s'articule autour de plusieurs objectifs :

- L'appui aux médecins libéraux et aux CPTS
- Le développement du numérique en santé
- L'appui à la structuration de la Ville dans les territoires
- Le déploiement du Service d'Accès aux Soins
- La mise en place d'une Maison Commune des parcours
- L'outillage à la gestion des parcours et la promotion de solutions innovantes organisationnelles, techniques et financières
- L'appui pour l'organisation d'une réponse de Ville aux tensions du système de santé ainsi que pour la régulation et l'effectuation de la Permanence Des Soins

→ **Indicateurs**

Les objectifs opérationnels du CPOM s'organisent autour de 3 axes (cf tableau ci-dessous).

Tableau 4 : Objectifs opérationnels du CPOM 2023-2025

Appui à la structuration de la Ville dans les territoires	Organisations territoriales	Maison commune de parcours	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la coordination des acteurs de santé impliqués dans la gestion de parcours de la Maison Commune, en associant les deux DAC Sécuriser le parcours de la personne âgée à domicile Garantir la mission de coordination des parcours de la Maison Commune Faciliter l'adhésion des professionnels de santé libéraux aux objectifs de la Maison Commune
		CPTS	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les CPTS dans leur déploiement et leur fonctionnement Créer du lien entre les CPTS et favoriser l'émergence de projets pluri professionnels en interCPTS en associant les partenaires départementaux
		DAC	<ul style="list-style-type: none"> Se coordonner avec les DAC du territoire
	Santé publique et veille sanitaire	Réponses aux tensions	<ul style="list-style-type: none"> Organiser la réponse de ville en soutien aux tensions du système de santé
Outillage à la gestion des parcours et la promotion de solutions innovantes organisationnelles, techniques et financières	Parcours et coordination	SAS	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le développement du SAS 78 en tant que co-administrateur
		Oncologie	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la participation des médecins libéraux aux RCP de leurs patients
		Diabétologie	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la prise en charge interprofessionnelle au service des patients diabétiques à l'aide d'outils
		Psychiatrie	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner et accompagner la régulation dans la prise en charge des patients psychiatriques
	Outils numériques et technologiques	E santé	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer la dimension e santé au sein des parcours (e Parcours)
		Télésanté	<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter et développer les projets de télémédecine inclus dans les différents parcours
Régulation et effectation de la Permanence des Soins	.	.	<ul style="list-style-type: none"> Accomplir l'ensemble des actions relatives à la régulation et à l'effectation de permanence des soins, telles que définies dans le cahier des charges régional de la PDSA, pour les points fixes et la maison médicale de garde pédiatrique de Poissy gérés par l'ARPDS 78 Améliorer les conditions d'exercice Renforcer l'attractivité des professionnels de santé sur les dispositifs Enrichir les modalités d'exercice par de nouvelles modalités tournées vers le numérique

1.4.2 Convention avec le Conseil Départemental des Yvelines

Une première convention de partenariat a été signée en juin 2023 entre l'APTA 78 et le Conseil Départemental des Yvelines. Ce partenariat a pour ambition de décloisonner le sanitaire et le médico-social en permettant la mise en place de parcours coordonnés.

→ **Objectifs**

Les objectifs poursuivis sont de :

- Lutter contre la désertification médicale en valorisant et en mobilisant le monde libéral à cet effet,
- D'expérimenter et de développer des solutions d'organisation ou des solutions numériques facilitant l'accès aux soins,
- De bâtir une « Maison Commune des Parcours sanitaires et médico-sociaux ».

→ **Indicateurs**

Les missions de l'APTA 78 dans le cadre de cette convention de partenariat s'articulent autour des axes suivants :

1. Promotion du numérique au service de l'accès aux soins des Yvelinois :

- Déploiement des cabines de télé médecine
- Déploiement de la téléconsultation assistée à domicile et en structures de soins

2. Prévention et promotion de la santé des Yvelinois :

- Repérage des fragilités auprès des publics isolés à domicile
- Prévention des burn-out chez les professionnels de santé en lien avec les CPTS et l'Ordre des Médecins
- Projet de prévention de l'antibiorésistance en lien avec l'hôpital de Garches
- Promotion du Sport-santé auprès des professionnels de santé libéraux

3. Construction de la Maison Commune de Parcours du 78

- Copilotage du projet de Sécurisation du Parcours de la Personne Agée à Domicile (SPPAD)
- Coordination d'autres parcours : oncologie, insuffisance cardiaque, diabète, psychiatrie, etc.
- Participation aux travaux de mise en œuvre de la MCP

4. Travail conjoint avec le Service d'Accès aux Soins des Yvelines :

- Intégrer l'offre de télé médecine dans l'action du SAS 78
- Parcours santé mentale
- Parcours santé des enfants

5. Contribuer à la définition d'une stratégie départementale en faveur de l'attractivité médicale et paramédicale

6. Développement d'autres projets expérimentaux en lien avec les territoires

2. POLE ORGANISATION TERRITORIALE

Le pôle « Organisation territoriale » est dédié à l'accompagnement et au soutien des démarches territoriales innovantes telles que les CPTS, les DAC, la Maison Commune de Parcours et le SAS 78 qui répondent aux évolutions du système de santé, participent à un meilleur accès aux soins de la population et favorisent la coordination renforcée des acteurs territoriaux.

2.1 L'APPUI AU DEPLOIEMENT DES CPTS

→ **Contexte**

Depuis sa création, l'APTA 78 accompagne le déploiement des CPTS selon leurs besoins et demandes.

Sur 2023, l'APTA 78 a poursuivi cette démarche de soutien individuel auprès des CPTS mais a également initiée des démarches collaboratives « inter-CPTS ».

L'activité de l'APTA 78 auprès des CPTS est établie dans le cadre de conventions avec les CPTS.

En décembre 2023, treize CPTS sont recensés sur les Yvelines : neufs ont des ACI signés.

→ **Actions conduites sur 2023**

2.1.1 Accompagnement de chaque CPTS

L'APTA 78 est identifiée comme structure ressource pour les CPTS des Yvelines, ce qui s'illustre sur 2023 par sollicitations individuelles sur divers aspects pour :

- **Accompagnement administratif des CPTS** sur les démarches à conduire dans le cadre des :
 - Recrutements (aide à la rédaction, relecture, échange sur les dimensions juridiques et administratives du recrutement, relais des offres au réseau APTA 78)
 - Démarches auprès des tutelles et de la Préfecture des Yvelines
 - Gestion administrative de la CPTS (cabinet comptable, juridique, prestataire d'entretien des locaux, etc.)
 - Réponse aux questions diverses.

- **Accompagnement dans le déploiement des projets thématiques**
 - Partage de retour d'expérience
 - Mise en lien avec des structures ressources

- Appui dans l'animation de réunions, dans la rédaction de support ou projet, etc.
- **Accompagnement dans le montage de certaines CPTS** pour celles qui sont encore en cours de construction :
 - Partage d'expérience
 - Appui aux démarches administratives
 - Appui à la rédaction de contenu sur demande.

2.1.2 Déploiement de l'interCPTS 78

Les projets individuels des CPTS étant plus aboutis que les années précédentes, 2023 a permis de renforcer la dynamique partenariale entre les CPTS qui s'était initiée fin 2022 dans le cadre d'une soirée au sein des locaux de l'APTA 78.

→ **Journée des CPTS Yvelinoises : une démarche co-portée par l'APTA 78 qui unie toutes les CPTS des Yvelines**

En Septembre 2023, s'est tenue la première journée des CPTS Yvelinoises élaborée par l'ensemble des CPTS du département avec l'appui de l'APTA 78.

L'APTA 78 a mis à disposition des CPTS des ressources humaines, financières et logistiques afin de les soutenir dans cette démarche. Nos fonctions ont été multiples :

- Co-animation avec la CPTS Seine et Forêts des COPIL mensuels associant l'ensemble des CPTS,
- Elaboration du contenu thématique et organisationnel de la journée,
- Mobilisation des partenaires départementaux pour leur participation à l'événement,
- Elaboration et partage de support de communication sur l'événement notamment le livret des CPTS,
- Recrutement de prestataires,
- Organisation le jour J,
- Evaluation à postériori.

Quelques chiffres sur la journée des CPTS Yvelinoises 2023

250 participants ont pris part à l'événement dont des professionnels de santé de ville (tout type de de professions), des hospitaliers, des élus, des institutionnels, des représentants d'usagers et de dispositifs territoriaux tels que les DAC, les PTSM, etc. La journée a été plébiscitée par les participants et une nouvelle édition sera mise en œuvre en 2024 pour laquelle l'APTA 78 poursuivra sa mobilisation au côté des CPTS.

L'APTA 78 a été le principal financeur de l'édition 2023 par l'indemnisation des professionnels de santé pour lequel leur CPTS ne disposait pas d'ACI signés et qui avait conventionné avec l'APTA 78, par le temps de ressources humaines mis à disposition et la participation aux frais généraux sur la journée.

→ **Déploiement d'outils dédiés aux CPTS du 78**

L'APTA 78 a mis en place un espace en ligne de partage et de travail interCPTS entre les treize CPTS du département. Chacun peut y déposer de l'information à destination des CPTS, les comptes-rendus et les supports des rencontres y sont également déposés.

→ **Café CPTS des Yvelines**

L'APTA 78 participe aux « cafés CPTS » un jeudi par mois afin de participer aux échanges et soutenir par la suite dans l'opérationnalité les CPTS qui le désirent.

→ **Projet patients ALD sans MT**

Ce projet est présenté au sein de la partie : « Parcours accès aux soins »

→ **Parcours diabète de type II**

Ce projet est présenté au sein de la partie : « Parcours diabétologie »

2.1.3 Perspectives CPTS sur 2024

Sur 2024, plusieurs projets sont à conduire avec les CPTS. Certains projets sont pré-identifiés dès la fin 2023, d'autres émergeront au grès des demandes des CPTS et des besoins territoriaux sur 2024 :

- Accompagner chaque CPTS individuellement en fonction de leurs demandes
- Accompagner la CPTS Vallée de la Mauldre et Gally dans le déploiement et dans l'élaboration de la CPTS
- Elaboration et mise en œuvre de la journée des CPTS Yvelinoises 2024
- Mise en œuvre du parcours diabète de type II
- Mise en œuvre du projet interCPTS sur l'accès aux soins des patients ALD sans médecins traitants
- Participer aux cafés des CPTS

2.2 LES DISPOSITIFS D'APPUI A LA COORDINATION (DAC)

2.2.1 Contexte

La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (art. 23) prévoit l'organisation de « *Dispositifs d'appui à la population et aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes* » assurant deux missions :

- L'appui aux parcours de santé individuels des personnes en situation médico-psycho-sociale complexe, dans une logique d'amélioration. Il intervient en subsidiarité des professionnels. Il n'a pas vocation à prendre en charge des urgences vitales ;
- L'appui à la structuration territoriale des parcours.

Le ministère de la santé a arbitré, en 2019, pour la mise en place de deux DAC dans les Yvelines : un DAC Yvelines Nord et un DAC Yvelines Sud.

Dans ce cadre, l'APTA 78 a travaillé avec les porteurs de projet à l'intégration des problématiques et besoins du monde libéral dans l'organisation retenue au cours de plusieurs temps d'échanges formels et informels. Elle a en outre proposé aux porteurs de déposer des projets communs dans le cadre de temps de médiation.

Forte de cet accompagnement, la Vice-Présidence au sein des bureaux des 2 projets de DAC Yvelinois est assurée par un membre de l'APTA 78.

2.2.2 Coordination avec les DAC des Yvelines

En 2023, l'APTA 78 et les DAC se sont réunis régulièrement dans une optique de partage d'informations et de définition de pistes de travail conjointes.

→ **COVID 19 Long**

Au premier trimestre 2023 la responsabilité de la ligne téléphonique dédiée au suivi du COVID long, gérée jusqu'à cette date par l'APTA 78 a été confiée aux DAC. Cette passation a fait l'objet de divers échanges pour garantir un suivi optimal des patients.

→ **SPPAD**

Dans le cadre de la mise en place du dispositif de Sécurisation du Parcours de la Personne Agée à Domicile, des groupes de travail se sont tenus entre les DAC et l'APTA 78.

Ces temps d'échanges ont été l'occasion de comprendre les missions de chacun des dispositifs et de se coordonner afin d'établir le parcours de prise en charge optimale pour le sujet âgé de plus de 75 ans. Ces groupes de travail se prolongeront tout au long de l'année 2024.

→ **Accès aux soins**

Dans le cadre de son parcours d'accès aux soins pour patients peu mobiles, l'APTA 78, collabore régulièrement avec les DAC pour favoriser l'accès à des consultations en médecine générale.

→ **Animation territoriale**

Le DACTYS, l'APTA 78 et la CPTS Grand Versailles ont effectué des cycles de réunions afin d'organiser une soirée thématique interprofessionnelle de présentation des structures autour du sujet de la prise en charge de la personne âgée isolée.

2.3 LA MAISON COMMUNE DE PARCOURS DES YVELINES

Le cloisonnement dans la prise en charge des patients est une problématique majeure, tant pour les individus que pour les professionnels, qui engendre un défaut de lisibilité, une complexité du système et des ruptures de parcours de santé.

Les raisons identifiées sont multiples :

- L'évolution des maladies chroniques et leur augmentation ;
- Le caractère multidimensionnel des causes de la dépendance des personnes âgées (médicale, psychosociale, culturelle, environnementale et/ou économique) et le manque d'intersectorialité sanitaire, sociale et médicosociale ;
- L'accès au médecin traitant rendu de plus en plus difficile ;
- La confusion problématique entre les outils d'évaluation pour la prise en charge clinique/sociale et les outils d'évaluation financière.

Il est aujourd'hui possible et indispensable de développer une nouvelle étape de la politique publique « parcours » sur l'ensemble du territoire, permettant la création d'un droit commun au parcours.

De là émerge invariablement la nécessité de disposer de structures communes ou interprofessionnelles visibles et lisibles et en nombre restreint pour les patients et les professionnels sur la base d'un maillage territorial cohérent entre les secteurs sanitaires et sociaux.

Ce type de structure doit être coconstruite impérativement de manière équilibrée entre les tutelles des champs sanitaires, sociaux, médicosociaux et leurs partenaires.

L'objectif de ce projet visant à établir une Maison commune de Parcours à l'horizon 2024, est de mettre en œuvre un dispositif lisible et unifié qui accompagne les parcours, quelle et offre une porte d'entrée unique, simple et facilement identifiée par les usagers et les professionnels.

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2023 dans l'optique de stabiliser la structure de Maison Commune de parcours des Yvelines.

2.4 LA PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES (PDSA)

La permanence des soins ambulatoires est un dispositif qui permet aux usagers de bénéficier d'un accès aux soins aux horaires de fermeture des cabinets libéraux de ville, afin de garantir l'adéquation du dispositif aux besoins de la population.

2.4.1 Appui à l'ARPDS 78

L'APTA 78 met à disposition de l'Association de la Régulation de la Permanence Des Soins des Yvelines (ARPDS 78) son expertise afin d'améliorer les conditions d'exercice en période de PDSA (en introduisant notamment de nouvelles approches axées sur le numérique) et de renforcer l'attractivité des professionnels de santé sur les dispositifs existants.

Elle apporte un soutien administratif et organisationnel essentiel au fonctionnement de l'association tout en assurant un rôle de communication auprès des professionnels du territoire afin de renforcer la mobilisation au sein des équipes de régulation et d'effectif.

L'APTA 78 est également venue en appui à l'ARPDS 78, lors de l'épisode de tensions pédiatriques 2022-2023 en organisant la réponse de ville au sein de la Maison Médicale de Garde de Poissy-Saint-Germain-en-Laye suite à la fermeture du service des urgences de l'Hôpital de Poissy (cf. chapitre « Réponses aux tensions du système de santé »)

Par le biais du SAS 78, l'APTA 78 œuvre pour l'amélioration des conditions d'exercice au sein de la régulation centre 15 (Améliorations de la qualité de vie au travail, des outils techniques, et de l'implication des professionnels dans les projets).

2.4.2 Projet de téléconsultation régulée assistée par un IDEL et certificat de décès

En 2023, l'APTA 78 a déposé un projet de téléconsultation régulée assistée par un infirmier libéral dans le cadre d'un appel à projet PDSA de l'ARS IDF.

Ce projet a été construit avec l'appui de l'ARPDS 78 et de représentants syndicaux des infirmiers libéraux des Yvelines.

Son objectif était de proposer une nouvelle modalité d'effectif sur les horaires de PDSA (hors nuit profonde) pour l'orientation de patients à partir de la régulation libérale en proposant de la téléconsultation assistée par un infirmier. Le projet permettait également d'expérimenter la réalisation d'un certificat de décès par un infirmier assistant une téléconsultation.

Ce projet n'a pas fait l'objet d'un accord par l'ARS.

2.4.3 Espace de Consultation de Soins d'Urgence (E.C.S.U)

Ce projet est présenté au sein de la partie : « 5.1 Parcours d'Accès aux soins »

2.5 LE SERVICE D'ACCES AUX SOINS DES YVELINES (SAS 78)

Après dix-huit mois de fonctionnement, les administrateurs du Groupement de Coopération Sanitaire du SAS des Yvelines font un premier bilan d'activité et de fonctionnement. Les solutions de Soins Non Programmés déployées pour les appelants du 15 répondent aux difficultés d'accès aux soins des Yvelinois et permettent de désengorger les services d'urgences en grande difficulté.

Une évolution organisationnelle, associée à la pérennisation du dispositif, est en cours de conceptualisation.

2.5.1 Rappel du contexte général

→ **Le SAS 78, un partenariat entre l'APTA 78 et le Centre Hospitalier de Versailles structuré en Groupement de Coopération Sanitaire (GCS)**

L'Etat a engagé une refonte inédite de l'offre de soins sur les territoires en proposant le SAS. Ce dispositif a pour objectif de répondre à la demande de soins vitaux, urgents et non programmés de la population, en mettant en connexion l'ensemble des acteurs de la santé de l'hôpital et de la ville. Les solutions proposées aux appelants du 15 se doivent d'être adaptées au besoin, allant du conseil médical, à l'intervention d'un SMUR, selon l'urgence de la situation de l'appelant.

En lien avec les services de secours, le SAS est fondé sur un partenariat étroit et équilibré entre les médecins de ville et les professionnels de l'urgence hospitalière des SAMU.

L'APTA 78 a répondu aux côtés du Centre Hospitalier de Versailles à l'appel à projet publié par l'ARS sous le titre « Projet pilote expérimentateur du service d'accès aux soins » en septembre 2020. Dans la réponse, d'emblée, l'enjeu était d'unir les forces de l'hôpital et

celles du monde libéral pour répondre aux objectifs de parcours de soins de patients sur le territoire, d'allègement des urgences hospitalières et d'amélioration de l'offre de soins au sein du service de régulation des urgences médicales.

Conformément à la description de l'ARS Ile de France du SAS, le SAS 78 se construit comme un service universel accessible à tous, englobant la régulation des SAMU-centre 15 afin d'assurer une réponse (H24, 7j/7) à une demande de soins urgents et/ou non programmés lorsque l'accès au médecin traitant n'est pas possible en première intention.

La construction du SAS 78 est restée centrée sur la médecine de proximité¹ grâce notamment à l'articulation avec les CPTS ; et participe à la structuration de l'offre de soins en connectant la ville et l'hôpital avec les structures de soins médicales et médicosociales.

→ **Appui de l'APTA 78 :**

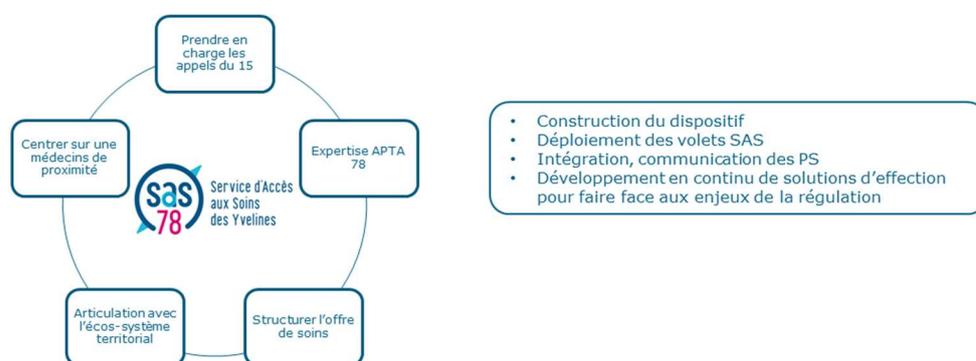


Figure 1 : Modalités d'appui de l'APTA 78 dans le fonctionnement du SAS 78

2.5.2 Fonctionnement du SAS 78

Le SAS 78 se distingue par une réponse aux patients par des médecins régulateurs de ville et des orientations vers des médecins de ville dans le territoire des Yvelines.

En effet, lorsque le patient contacte le centre 15, si l'urgence n'est pas vitale, l'appel est pris en charge par un médecin régulateur de ville, généralement médecin généraliste. Après évaluation, ce médecin orientera le patient vers la réponse la plus adaptée : conseils médicaux, consultation de soins non programmé en cabinet de ville, orientation vers un service d'urgences hospitalier...

¹ *versus* un SAS qui aurait recours à des plateformes de consultation de soins non programmés

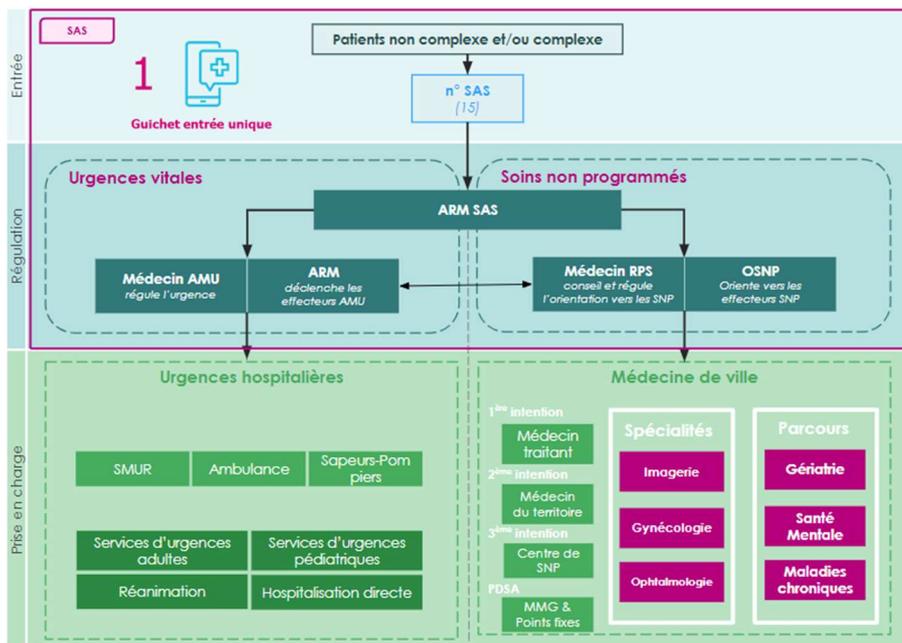


Figure 2 : Fonctionnement général du SAS 78

2.5.3 Bilan activité 2023

En 2023, un travail a été mené pour faire participer les professionnels libéraux des Yvelines à ce dispositif afin de pouvoir répondre à la demande de plus en plus conséquente chaque année.

Fin décembre 2023, les bilans d'attractivité et d'activité du SAS 78 sont les suivants :



Figure 3 : Bilan d'attractivité médicale 2023 du SAS 78

Cette initiative, soutenue par l'ARS DD 78, a nécessité de faire évoluer les missions et compétences des OSNP ainsi que les horaires de fonctionnement du SAS 78, étendus de 6h à 21h du Lundi au Vendredi (auparavant de 8h à 20h) et de 6h à 13h le samedi (auparavant de 8h à 12h30).

L'expérimentation a été mise en place à partir du 3 Juillet 2023 et est toujours active sur tous les SAUP du département. 1 520 enfants, ont ainsi pu être réorientés vers la ville. La quasi-totalité des effecteurs du SAS 78 participe à la prise en charge des enfants issus des SAUP réorientés.

Pour l'équipe du SAS 78, peu de difficultés ont été remontées lors de la mise en place de la procédure, que ce soit au niveau de la régulation médicale centre 15 ou sur l'effectation en Soins Non Programmés.

Pour les équipes des SAUP, cette procédure est jugée efficace pour améliorer la prise en charge des patients.

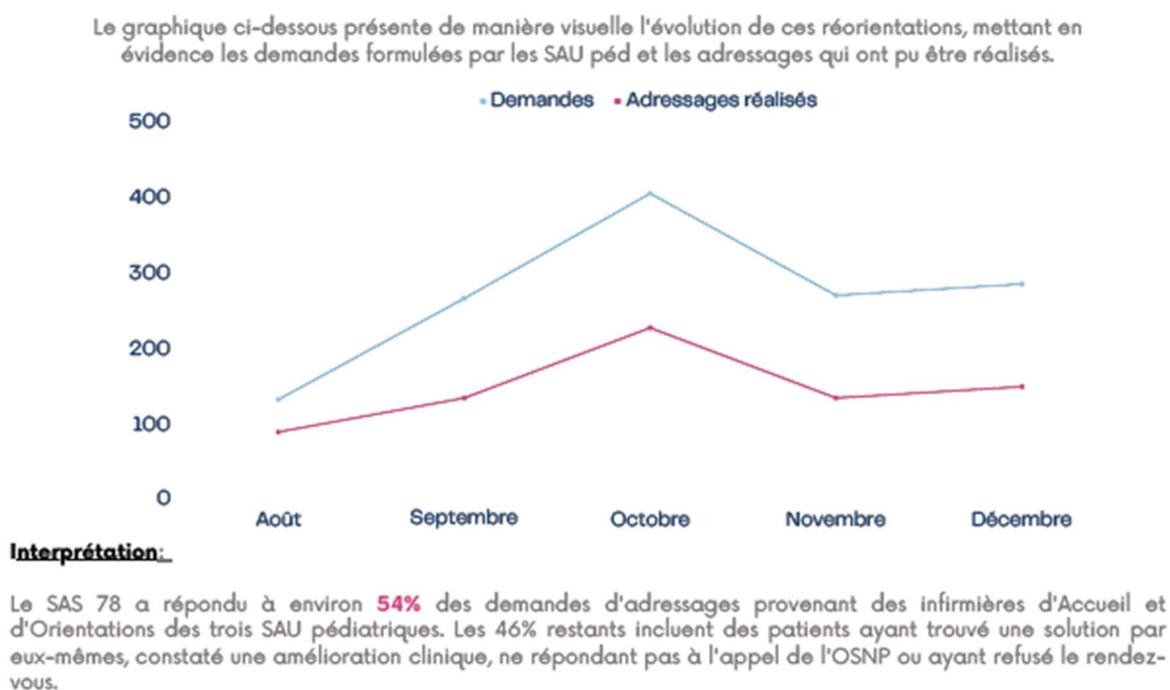


Figure 5 : Orientations SAU pédiatriques vers la Ville d'Aout 2023 à décembre 2023

2.5.5 SAS santé mentale

Au-delà de la temporalité de l'urgence et du SNP, le SAS 78 prévoit dans son développement une dimension « parcours complexe » intégrant la Santé Mentale. Dans cet objectif, il a répondu en 2022 à un appel à projet pour construire le SAS Santé mentale des Yvelines, pour lequel un avis favorable a été reçu.

Un grand travail a alors été mené avec les acteurs de santé du territoire y compris les PTSM, afin de construire ensemble un processus de prise en charge du patient. Ce travail a été présenté à nos partenaires en octobre 2023.

Il consiste à répondre aux appels de patients en souffrance psychiatrique, évalués

par le SAMU-C15-SAS des Yvelines ne relevant pas d'une nécessité d'orientation vers un service d'urgences hospitalier ou vers une hospitalisation par l'association de solutions de prise en charge psychiatriques, psychologiques, paramédicales et médico-sociales.

L'enjeu est grand et vise à répondre de façon adaptée à des besoins de prise en charge de plus en plus conséquents (En 2022, la proportion de dossiers psychiatriques gérée par le SAMU Centre 15 des Yvelines représentait 4,7%, soit environ 12 500 dossiers) des Dossiers de Régulation Médicaux (DRM), ainsi qu'à inscrire le projet dans une logique de parcours de soins territorial.

Ce volet psychiatrique vient soutenir les dispositifs existants sur le champ de la psychiatrie à des échelles intra-départementales (Groupe Hospitalier de Territoire Nord et Sud, CPTS, établissements, etc.) sans multiplier les outils, ni superposer des dispositifs semblables en intégrant les contraintes des structures conventionnelles, les modèles organisationnels innovants et les professionnels libéraux impliqués en Santé Mentale.

Les psychiatres hospitaliers et libéraux du département partagent le constat de la croissance des détresses psychologiques et psychiatriques, notamment chez les populations les plus jeunes et âgés. Ce constat étant aggravé par les difficultés démographiques des professionnels de santé sur le département induisant un allongement du délai de prise en charge initiale des patients.

En tant que guichet d'entrée téléphonique pour les urgences ressenties, le SAS 78 réceptionne un volume conséquent d'appels qu'il régule puis oriente. Pour les problématiques relevant de la Santé Mentale, après évaluation par le médecin régulateur, l'orientation vers le dispositif adéquat nécessite la réalisation d'une expertise par un professionnel disposant d'une connaissance fine du maillage territorial des solutions existantes recouvrant de la psychiatrie. Un infirmier diplômé d'état avec une expérience en psychiatrie sera en charge de :

- Évaluer les symptômes et le contexte à l'origine de l'appel,
- Fournir des informations concernant les modalités de prise en charge aux médecins régulateurs
- Écouter, conseiller, orienter le patient et son entourage
- Contribuer à la mise en œuvre de la décision médicale
- Faire le lien avec les effecteurs et dispositifs du territoire
- Assurer les rappels de suivi à 24h / 48h / 72h

La procédure est la suivante :



Figure 6 : Procédure SAS parcours Santé mentale

Au-delà des dispositifs structurels existants, les médecins libéraux acteurs en santé mentale (psychiatres, médecins généralistes et psychologues) sur le territoire seront invités à participer à la prise en charge des situations.

2.5.6 Perspectives 2024 pour le SAS 78

Plusieurs perspectives de déploiement du SAS 78 en 2024 sont en cours de réflexion. Pour certains, des groupes de travail avec les acteurs du territoire ont déjà débutés en 2023.

→ **Projet SAS Spécialités (Imagerie, Gynécologie)**

Le constat de certaines difficultés dans l'accessibilité aux soins non programmés, particulièrement dans certaines spécialités, est apparent. Les difficultés démographiques médicales autant en ville qu'à l'hôpital ont pour conséquences une augmentation des délais d'attente vers des consultations spécialisées créant ainsi des retards de prise en charge et une pression accrue sur les services d'urgences hospitalières.

Fort de la réussite de l'orientation des Soins Non Programmés de médecine générale, une réflexion a été menée sur l'accès aux Soins Non Programmés de spécialités en 2023.

Suite aux données quantitatives des besoins, remontées par le Data Scientist du SAS 78, et pour faire face aux réalités spécifiques du territoire des Yvelines, les besoins se portent, dans un premier temps, spécifiquement sur l'ophtalmologie, la radiologie et la gynécologie.

Des premiers échanges et travaux entre les professionnels de santé concernés ont eu lieu. Les premières versions d'un projet SAS imagerie et d'un projet SAS gynécologique ont été élaborées en s'appuyant sur leur expertise. Elles portent des objectifs à l'égard des usagers du système de santé et des professionnels de santé.

Ces projets de déploiement des SAS spécialités visent à apporter une réponse supplémentaire de soins non programmés et à venir en appui des médecins généralistes effecteurs du SAS du territoire.

Les objectifs à l'égard des usagers du système de santé sont :

- Favoriser l'accès à un professionnel médical en gynécologie et en radiologie
- Limiter le recours systématique à un service d'urgences hospitalier
- Intégrer le patient dans une logique de parcours (le bon soin au bon moment par le bon professionnel)

Les objectifs à l'égard des professionnels de santé sont :

- Apporter un moyen d'orientation supplémentaire aux médecins régulateurs
- Apporter un gain de temps aux médecins effecteurs SAS 78 en mettant à leur disposition des créneaux en radiologie pour orienter le suivi de la prise en charge des patients.
- Permettre aux médecins spécialistes de contribuer au projet SAS dans le cadre d'une prise en charge des SNP

→ **Mise en place de la réorientation des SAU Adultes vers les effecteurs de ville**

Fort du succès de l'expérimentation de réorientation des SAU pédiatriques du département vers la ville, une réflexion sur la réorientation des SAU Adultes a été initiée

en partenariat avec le Centre Hospitalier de Versailles.

Les services d'urgences hospitalier sont conçus pour la prise en charge des patients dont l'état de santé nécessite l'accès à un plateau technique. L'augmentation régulière du flux d'admissions aux urgences adultes renforce l'intérêt de mettre en place une procédure d'évaluation clinique et de réorientation, dans le but :

- De remettre le patient dans la filière de soins adaptée, avec une gradation indispensable au maintien d'une offre de soins hospitalière et au développement du réseau Ville-Hôpital sur le territoire,
- De favoriser une prise en charge plus sécurisée pour les patients nécessitant un accès au plateau technique des urgences.

La procédure de réorientation permet aux patients ne relevant pas d'une prise en charge immédiate aux urgences, de bénéficier d'un parcours de soins adapté à leurs besoins.

Cette démarche « expérimentale » sur le département des Yvelines débutera au printemps 2024.

→ **Innovation organisationnelle pour patients peu mobiles**

Une réflexion est en cours autour de solutions de prise en charge dans le cadre des appelants peu mobiles, en perte d'autonomie dans l'incapacité de se déplacer. Cette réflexion s'appuie notamment sur l'expertise de l'APTA 78 proposant des solutions dans ce domaine.

L'ensemble de ces projets en développement dans le département des Yvelines sont la continuité du travail de fond mené par les acteurs du SAS 78, du SAMU 78, de l'ARPDS 78, du CHV et de l'APTA 78 depuis 2019. Ils cherchent à répondre aux enjeux de santé de la population, en mobilisant et coordonnant les professionnels de santé autour du parcours de soins non programmés des patients.

3. POLE « NOUVELLES TECHNOLOGIES ET OUTILS NUMERIQUES »

Le pôle « Nouvelles technologies et outils numériques » est dédié aux projets départementaux en matière de e-santé. Il permet l'outillage de circuits de coordination à l'aide de l'outil de coordination régional, dans le cadre du eParcours et des outils socles du Ségur du numérique en santé. Des projets de télésanté s'appuyant sur des solutions numériques innovantes (téléconsultation, cabine de télémedecine, etc...) sont expérimentés et évalués pour faire face aux problématiques de démographie médicale et paramédicale présentes sur notre territoire.

3.1 ANIMATION DU TERRITOIRE

Le chef de projet e-parcours porté par l'APTA 78 a pour rôle d'assurer la mission d'animation numérique auprès des acteurs de santé libéraux du territoire. Il incarne la voix des libéraux au sein des COSUI et COPIL Ségur du numérique organisés avec la DD ARS 78, la CPAM 78 et SESAN. Au cours de l'année 2023, ses actions ont consisté en l'organisation de COPIL et COSTRAT e-santé, en l'animation de groupes de travail spécifiques à des projets e-parcours ou encore à la représentation de la e-santé sur différents événements ciblant les acteurs du système de la santé. Directement impliqué de près ou de loin dans les projets de l'APTA 78, le chef de projet e-parcours a pu apporter son expertise tout au long de l'année en répondant aux questions des professionnels libéraux et des CPTS concernant le numérique.

Ses actions réalisées au cours de l'année 2023 sont les suivantes :

- Construction et animation COPIL et COSTRAT e-santé
- Participation aux Points hebdomadaires avec SESAN
- Participation aux points bi-hebdomadaires avec la DD ARS 78
- Participation aux COSUI Ségur du numérique
- Participation et intervention au COPIL Ségur du numérique
- Réunions de préparation de rendez-vous e-santé avec SESAN
- Accompagnement des professionnels de santé libéraux sur les projets nécessitant l'usage d'outils numériques
- Organisation et participation de Groupes de travail avec les partenaires (Groupes de travail du maintien de la personne âgée à domicile organisés par l'ARS 78 et l'Agence Autonomy, projet insuffisance cardiaque porté par le GHT Sud, EHPAD Cos La Source, SSIAD de Sartrouville, DAC ...)
- Participation à des événements de sensibilisation e-Santé (stands, interventions en plénières, etc...) sur la Journée InterCPTS des Yvelines, l'évènement Ségur destiné aux ESMS à la CPAM 78, la journée de la télésanté à l'EHPAD Lépine ...

3.1.1 Constantes de déploiement (données SESAN)

Au cours de l'année 2023, les données confirment la contribution des Yvelines à l'activité e-Parcours en Ile-de-France.

Tableau 6 : Indicateurs d'usage répertoriés en 2023 en IDF et dans la région des Yvelines.

Données d'usage Terr-eSanté 2023	Ile-de-France	Yvelines
Nombre de comptes professionnels créés	485	16
Nombre de dossiers patients créés	18 608	320
Nombre de dossiers patients consultés	181 740	5754

Au 1er décembre 2023, 532 médecins généralistes Yvelinois alimentent le DMP (contre 194 au 1er janvier 2023) et 370 médecins généralistes Yvelinois consultent le DMP (contre 230 au 1er janvier 2023). La progression de l'alimentation du DMP en 2023 est consultable ci-après :

Tableau 7 : Progression de l'usage lié au DMP sur l'année 2023 dans la région des Yvelines.

	A fin janvier 2023	A fin décembre 2023
Nombre de DMP	292 355	711 535
Taux d'alimentation	21,28 %	51,79 %

L'équipement des professionnels de santé libéraux en Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté) est progressif. Les avancées réalisées au cours de l'année 2023 sont représentées par spécialités dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Taux d'équipement en BAL MSSanté par spécialité de PSL sur l'année 2023 en IDF et dans la région des Yvelines.

Taux d'équipement en BAL MSSanté pour des PS libéraux	Ile-de-France	Yvelines
Taux total de MAL MSSanté	50 %	51 %
Médecins généralistes	92 %	94 %
Médecins spécialistes	79 %	82 %
Infirmiers	64 %	66 %
Officines	81 %	86 %
Officines BAL Orga	10 %	11,60 %
Masseurs Kinésithérapeutes	76 %	80 %
Sages-femmes	82 %	89 %
Orthophonistes	84 %	90 %
Chirurgiens-dentistes	47 %	47 %
Pédicures-podologues	39 %	37 %
Orthoptistes	57 %	68 %
Autres PS	1 %	1 %

3.1.2 SANTELIEN : Nouvelle solution de coordination régionale en vue de remplacer Terr-eSanté

Depuis un peu plus de 8 ans, l’Ile-de-France investit fortement dans les outils numériques d’appui à la coordination entre professionnels de santé : notre région a été expérimentatrice des programmes « Territoires de soins numériques » (TSN) puis eParcours, qui ont donné naissance au projet Terr-eSanté en 2014.

L’arrivée à échéance du marché de l’actuelle solution Terr-eSanté, en fin d’année 2024, a été l’occasion de dresser un bilan partagé via un audit externe des différents acteurs régionaux. Cette démarche, qui s’est déroulée au premier semestre 2022, a permis de réaffirmer le besoin de solutions numériques pour appuyer la coordination entre les professionnels de santé franciliens, en complémentarité des outils déployés dans la cadre du Ségur du numérique. De plus, des attentes en matière d’ergonomie, de fonctionnalités nouvelles et de performance ont été mises en lumière.

Forts de ces constats, l’ARS d’Ile-de-France et le Conseil d’Administration du GIP SESAN ont acté à l’unanimité le changement de l’outil de coordination dès janvier 2024.

L’annonce de ce changement a donc été faite en début d’année 2023, suivie du choix de l’éditeur, COEXYA, courant été 2023. Le choix du nom de la solution s’est fait en fin d’année.

3.1.3 Cadre départemental de déploiement

Dès le mois de janvier 2023, une des priorités correspondait à la montée en compétence du chef de projet e-Parcours sur les outils du SEGUR, au service d’une nouvelle méthodologie de travail pour permettre de remplir efficacement les cibles d’usages. Au cours du premier trimestre, l’absence d’un second chef de projet e-parcours a fait porter la charge sur la cheffe de projet APTA 78.

En avril, Baptiste ISABET, CDP e-Parcours porté par l’HLPV a pris ses fonctions au sein de l’équipe eSanté. La répartition des missions e-Parcours 78 par les deux CDP s’est faite comme suit : CDP HLPV référent des parcours impliquant l’hôpital en première ligne / CDP APTA 78 référent des parcours impliquant la ville en première ligne.

Si le déploiement du e-Parcours et de l’outil Terr-eSanté s’est poursuivi sur le territoire des Yvelines, une baisse des demandes d’appui et de la continuité de certains projets s’est faite ressentir. Les freins identifiés sont les suivants :

- Les professionnels de santé libéraux n’étaient pas convaincus par la solution numérique régionale de coordination, jugée non adaptée à leur exercice ;
- La cyberattaque survenue sur le Centre Hospitalier de Versailles fin 2022, qui a freiné le déploiement sur le projet d’équipe mobile ou encore les usages dédiés au projet d’insuffisance cardiaque ;
- Le sentiment de « perte de temps à s’engager sur un outil qui va disparaître ».

Les acteurs de santé du territoire, ayant exprimé le besoin de coordination, ont cependant démontré leur motivation et leur attente de pouvoir construire et s’approprier le nouvel outil lorsqu’il sera effectif.

En septembre, Mathilde MARTIN, référente territoriale à la DD ARS 78 a rejoint l'équipe eParcours 78.

Sur la fin de l'année 2023, les actions menées sur le territoire se sont orientées vers la communication et la promotion du e-Parcours ainsi que des outils nationaux et régionaux auprès des différents acteurs de santé des Yvelines.

3.1.4 Etat des lieux des projets et perspectives

Au cours de l'année 2023, l'équipe e-Parcours 78 a entrepris diverses actions significatives pour promouvoir l'essor des services de santé numériques dans le département.

Des groupes de travail dédiés à la eSanté ont été initiés, mettant en lumière une réflexion approfondie des outils numériques nationaux et régionaux. Cette collaboration a permis d'explorer des moyens novateurs pour incorporer les professionnels de santé libéraux aux circuits numériques, renforçant ainsi la continuité des parcours de soins.

Un autre jalon important a été la **participation active à la journée inter-Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)** du 29 septembre 2023, organisée par l'APTA 78 et la CPTS Seine & Forêts, où l'équipe e-parcours a partagé son expertise et a contribué aux échanges enrichissants autour des défis et opportunités liés à la transformation numérique des services de santé.

Tout au long de l'année, l'équipe a mis œuvre des **actions de communication ciblées** en diffusant des informations eParcours au travers de la newsletter Ségur, destinée aux Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS).

3.2 SEGUR DU NUMERIQUE

Le Ségur du Numérique en Santé a été imaginé pour accélérer la transformation numérique du secteur sanitaire, médico-social et social, afin d'améliorer la qualité des systèmes d'information déployés auprès de l'ensemble des acteurs de santé du territoire.

L'ARS IDF, l'Assurance Maladie et le GIP SESAN proposent des outils complémentaires nationaux tels que la MSSanté ou le Dossier Médical Partagé, s'imbriquant avec l'outil régional de coordination Terr-eSanté. Ces acteurs, dont l'APTA 78, se réunissent régulièrement dans le cadre de COSUI/COPIL Ségur du Numérique pour structurer l'avancée des travaux de ce chantier.

Inscrit dans la stratégie de transformation du système de santé « Ma santé 2022 » et de son volet numérique, le programme eParcours vise donc à offrir un bouquet de services numériques devant favoriser le lien ville-hôpital-ESMS². Un lien étroit a été réalisé entre les outils numériques nationaux et régionaux afin d'harmoniser les outils et les pratiques.

→ **Etat des lieux des avancées et perspectives Ségur 78**

² Etablissement ou service social ou médicosocial

Les actions déployées dans le cadre du Ségur du numérique étaient également des sujets abordés par les CDP e-Parcours 78.

Elles ont consisté à favoriser la candidature des établissements au programme de financement SUN-ES et des établissements de santé sociaux et médico-sociaux au programme de financement ESMS numérique. Cette démarche visant à déployer les outils socles et à mesurer leurs utilisations au sein des établissements était menée par le Chef de projet Ségur porté par la DD ARS 78.

L'approche des professionnels de santé libéraux ainsi que de leurs patients a été réalisée par la CPAM 78 de la manière suivante :

- Promotion des usages de Mon Espace Santé : alimentation systématique, utilisation de la messagerie sécurisée citoyenne ;
- Développement de partenariats avec les acteurs de l'inclusion numérique pour accompagner les citoyens dans l'appropriation de la santé numérique ;
- Accompagnement du déploiement de l'ordonnance numérique : médecins, pharmaciens et laboratoires ;
- Présentation de la nouvelle convention médicale et des services socles numérique aux médecins, biologistes et pharmaciens ;
- Promotion de l'usage des services socles et notamment les outils favorisant le partage des données : DMP, MSS ;
- Poursuite de l'information sur l'offre de santé, en lien avec les CPTS.

4. POLE PARCOURS ET COORDINATION VILLE-HOPITAL

Le pôle parcours et coordination Ville-Hôpital favorise l'articulation des parcours sanitaires et médico-sociaux. Il travaille avec ses partenaires à la compréhension des enjeux et des besoins de santé des territoires et initie ou accompagne des projets relatifs à la coordination et aux parcours de santé, de soins et de vie. La Maison Commune de Parcours rassemble ces différents parcours. Sur la temporalité des soins non programmés (et non celle de l'urgence, ni du parcours) le Service d'Accès aux Soins est co-porté par l'APTA 78 et le CHV depuis sa création dans les Yvelines.

Plusieurs parcours ont été travaillés au cours de l'année avec les différents acteurs territoriaux impliqués.

4.1 PARCOURS ACCES AUX SOINS

Depuis quelques années, nous assistons à un vieillissement de la population française et à la chronicisation des pathologies. Ce constat s'accompagne d'une baisse de la démographie médicale et d'une perte de mobilité des patients en parallèle.

Fort de ces constats, l'APTA 78 s'est engagée à accompagner les professionnels de santé des Yvelines dans le déploiement de solutions innovantes pour faciliter l'exercice des professionnels de santé et favoriser l'accès aux soins à travers des organisations ou dispositifs innovants telle que le développement de la télémédecine.

4.1.1 Parcours d'Accès aux Soins pour patients peu mobiles

→ **Contexte**

Une innovation organisationnelle, portée par l'APTA 78, se propose de répondre à la problématique de perte de mobilité des patients, par la mise en place d'un dispositif de téléconsultation assistée.

Ce dispositif consiste en une téléconsultation en médecine générale avec le médecin traitant ou un médecin généraliste des Yvelines, assistée par un assistant médical qui se déplace au chevet des patients en structure de soins et à domicile. L'objectif étant de favoriser l'accès aux soins tout en améliorant les conditions d'exercice des professionnels de santé en s'appuyant sur les ressources rendues disponibles par les CPTS du territoire, par le biais de l'APTA 78.

La construction de ce projet a été réalisée par l'équipe opérationnelle de l'APTA 78 avec l'aide des médecins généralistes associés au cours de différents groupes de travail.

Les premiers financements ont été apportés par le Conseil Départemental des Yvelines pour une phase expérimentale (de juillet 2022 à fin mars 2023) sur la CPTS Grand Versailles dans un premier temps.

Les résultats issus du déploiement de l'expérimentation sur le territoire pilote de la CPTS Grand Versailles, étudiés par l'équipe projet de l'APTA 78, ont démontré l'efficacité de ce projet. Le Conseil Départemental a donc poursuivi le financement pour un déploiement sur l'ensemble du territoire en 2023.

Dans cette continuité, l'APTA 78 collabore entre autres avec les CPTS du territoire et les structures d'accueil et d'hébergement afin d'élargir cette organisation prometteuse sur l'ensemble des Yvelines, notamment pour répondre à la demande de prise en charge des patients en ALD sans médecin traitant.

→ **Objectifs**

Le projet de téléconsultation assistée porte des objectifs à l'égard des usagers du système de santé et des professionnels de santé.

Objectifs à l'égard des usagers du système de santé :

- Favoriser l'accès à un professionnel médical en apportant une réponse rapide aux demandes de soins pour les patients à mobilité réduite, sans médecin traitant ou pour lesquels le médecin traitant n'est pas disponible ;

- Rendre possible l'accès régulier à un médecin généraliste dans une dynamique de prévention et de prise en charge de patients
- Eviter les passages aux urgences
- Favoriser une interaction sociale avec la présence d'un assistant au chevet du patient dans le cadre d'une téléconsultation
- Permettre un repérage de la fragilité à domicile

Objectifs à l'égard des professionnels de santé :

- Faciliter la coordination entre les acteurs de santé et les coopérations interprofessionnelles (EHPAD, DAC, médecins traitants, etc...) ;
- Faire gagner un temps médical précieux en évitant certains déplacements longs non nécessaires tout en assurant une assistance professionnelle à l'expertise médicale ;
- Inciter à l'évolution des pratiques par l'usage des outils numériques de la eSanté – Ségur du Numérique ;
- Renforcer la qualité de la prise en charge en téléconsultation

→ **Modalités**

Public cible : Les critères d'inclusion suivants ont été définis afin d'identifier les patients pouvant bénéficier de la téléconsultation assistée.

- Patients peu ou pas mobiles et/ou en Affection Longue Durée (ALD), n'étant pas en mesure de se déplacer vers l'offre de santé dans le cadre de leur prise en charge ;
- Patients en rupture de soins (avec ou sans médecin traitant) ;
- Parmi ces patients mais également au-delà, n'étant pas en mesure de participer seuls à une consultation de santé numérique ;
- Isolés à domicile ou en établissement.

Modalités d'adressage :

Les adressages des patients à inclure dans le dispositif se font exclusivement via le canal des professionnels de santé.

→ **Procédure**

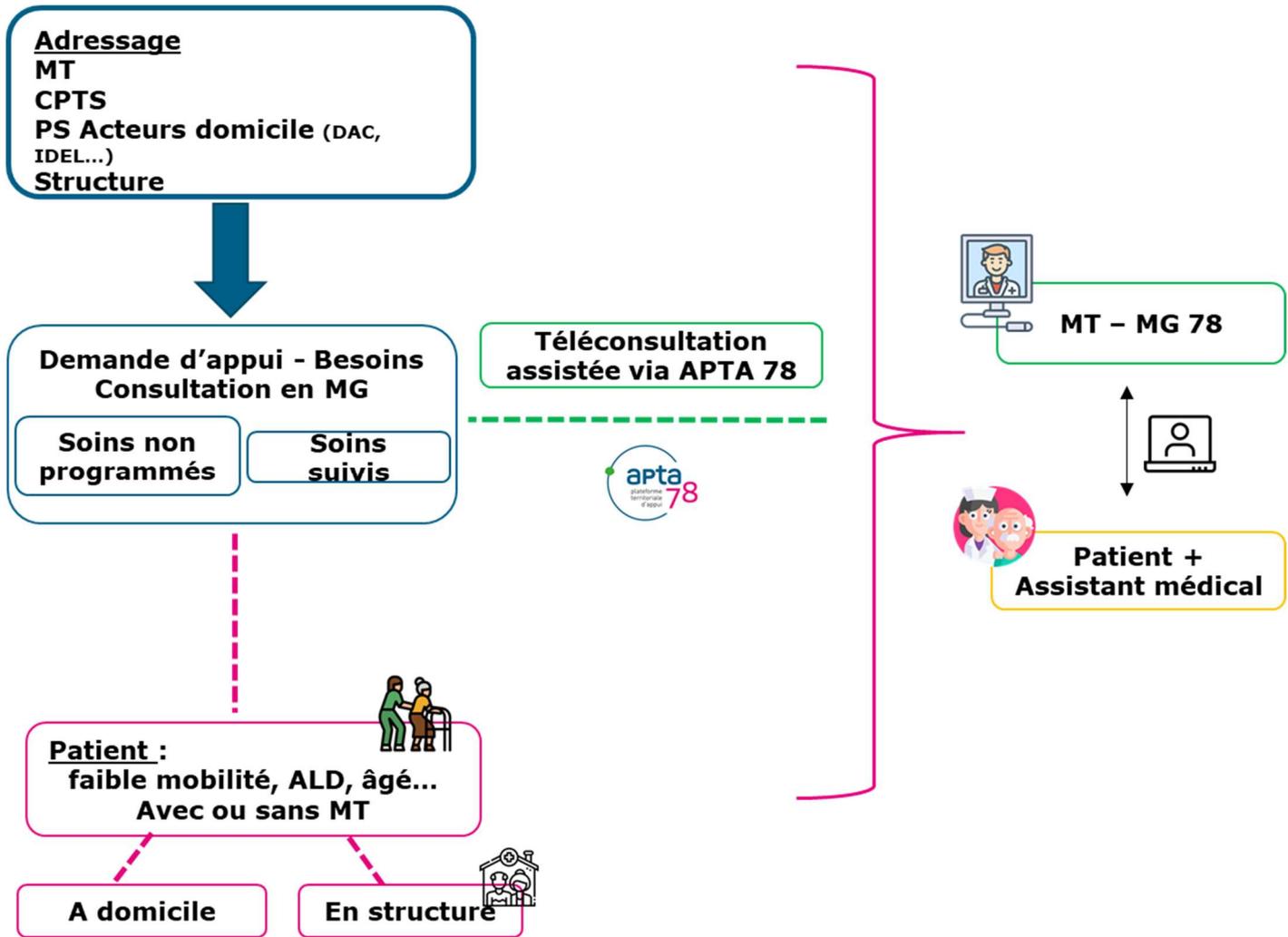


Figure 7 : Process organisationnel du projet de téléconsultation assistée

→ **Résultats**

Ci-dessous un tableau bilan à 20 mois d'expérimentation.

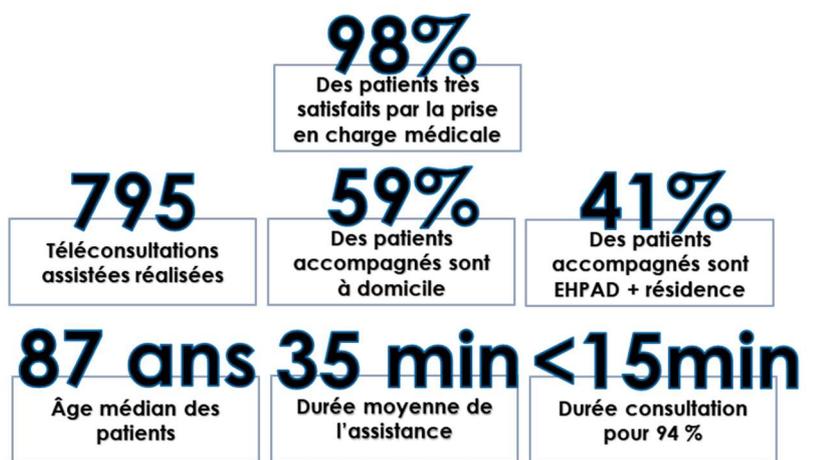


Figure 8 : Téléconsultation assistée Résultats à 20 mois

→ **Communication**

Un flyer à destination des professionnels de santé a été réalisé :

VOUS AVEZ DES PATIENTS QUI NE SE DÉPLACENT PLUS ?

apta 78 plateforme territoriale d'appui **TÉLÉCONSULTATION ASSISTÉE MÉDECINE GÉNÉRALE**

L'APTA 78 ACCOMPAGNE LES MÉDECINS
UN ASSISTANT MÉDICAL SE DÉPLACE AUPRÈS DU PATIENT

CONTACTEZ-NOUS

06 34 39 33 91
telesante@apta-idf78.org

VIA LE FORMULAIRE

L'APTA 78 : Association d'Appui aux Professionnels de Santé Libéraux des Yvelines

- Accompagner les professionnels de santé libéraux
- Piloter et déployer des projets innovants
- Faire gagner du temps médical

Soutenu par le Conseil Départemental du 78

Figure 9 : Flyer de présentation de la téléconsultation assistée

→ **Perspectives**

- Déploiement auprès des médecins généralistes afin d'augmenter la capacité de prise en charge
- Déploiement auprès des établissements
- Parcours CPTS patients en ALD sans MT
- Autres types adressages / parcours en cours

4.1.2 Parcours Recherche de médecin traitant pour patient en ALD

→ **Contexte et objectifs**

Apporter des solutions aux patients atteints d'affection de longue durée (ALD) et qui n'ont pas déclaré de médecin traitant est un enjeu de santé prioritaire.

Concernant les Yvelines, plusieurs groupes de travail impliquant la CPAM 78, l'ARS 78, l'APTA 78 et les CPTS ont permis d'identifier les freins limitant le déploiement du plan d'action.

- Les CPTS ne sont pas toutes au même stade, et ne sont donc pas toutes matures pour apporter seule une solution.
- La ressource humaine disponible au sein de chaque CPTS ne permet pas toujours de conduire l'ensemble des projets.
- La mission d'apporter une solution aux patients ALD sans médecin traitant est considérable, puisqu'elle implique des actions à la fois vers les patients (les identifier et les prioriser) et vers les professionnels de santé (« allez vers eux » et accompagner dans l'exercice pour leur permettre d'inclure des nouveaux patients).

Au regard de ces aspects, plusieurs CPTS des Yvelines (Boucle de Seine, Confluent, Grand Versailles et Seine et forêt) ont émis le souhait de mutualiser leurs compétences avec l'APTA 78 pour répondre à cette mission commune.

L'objectif de cette mutualisation est de mettre en place des actions auprès des médecins généralistes des territoires des CPTS impliquées, pour leur permettre la prise en charge de nouveaux patients en ALD.

Les solutions proposées devront tenir compte des pratiques professionnelles actuelles des médecins et des spécificités du patient en ALD.

L'APTA 78 et ces 4 CPTS identifiés ont donc déposé une réponse à un appel à projet de l'ARS- DD 78 afin de mettre en place un parcours d'accès aux soins pour patient en ALD sans médecin traitant, qui a été acceptée fin 2023.

→ **Modalités de mise en œuvre du parcours**

Ces dernières années le mode d'exercice des professionnels de santé a fortement évolué : utilisation exponentielle d'outils numériques, sollicitation croissante de la population, diminution des déplacements aux domicile des patients, difficultés à accepter de nouveaux patients en qualité de médecin traitants, etc.

Face à ce constat les porteurs du projet sont donc unanimes quant aux leviers nécessaires à la mobilisation des médecins :

- S'adapter à leurs pratiques et leurs contraintes professionnelles ;
- Proposer des solutions opérationnelles rapidement ;
- Mutualiser et s'appuyer sur les partenaires territoriaux tel que l'APTA 78 pour s'entraider sur cette mission qui est complexe à porter individuellement.

Ainsi, à travers ce projet, l'APTA 78 continu de :

- Soutenir le travail collaboratif des CPTS sur la réalisation d'une mission prioritaire ;

- Renforcer son expérience dans la conduite de projet innovant afin de poursuivre l'accompagnement des autres CPTS du département qui le désirent.

Les échanges ont permis de faire émerger des exemples de solutions à proposer aux médecins généralistes (Téléconsultation assistée déployée par l'APTA 78, partenariat IPA/médecins...), d'autres solutions pourront émerger au fil du projet.

Les porteurs du projet souhaitent mutualiser une ressource humaine portée par l'APTA 78 qui irait au contact des médecins exerçants sur les territoires des 4 CPTS, afin de :

- D'échanger avec les médecins dans le but d'identifier les leviers individuels qui leur permettraient de prendre en charge de nouveaux patients en ALD ;
- D'identifier des médecins traitants volontaires pour les patients ayant formulé une demande auprès de sa CPTS de rattachement.
- D'accompagner les médecins qui souhaitent compléter la prise en charge des patients en ALD avec des solutions telle que la téléconsultation assistée

Chaque CPTS, en fonction de ses besoins et problématiques sur son territoire, pourra mobiliser la ressource humaine recrutée.

4.1.3 Cabines de téléconsultation

→ **Contexte et objectifs**

Dans les Yvelines, la baisse de la démographie soignante associée au vieillissement de la population et à la prévalence croissante des maladies chroniques représente un défi majeur qui nécessite l'exploration de solution novatrices en matières de santé.

Face à ce constat, le Conseil Départemental des Yvelines a pris l'engagement d'installer des cabines de téléconsultation sur l'ensemble du territoire afin de renforcer l'offre en santé existante.

L'objectif de ce dispositif n'est pas de concurrencer l'offre existante mais plutôt de soutenir et de proposer une alternative de consultation pour les professionnels de santé permettant ainsi de :

- Réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins
- Restreindre les délais d'attente
- Soutenir les professionnels de santé en exercice
- Lutter contre le risque de rupture de parcours tout particulièrement dans le cadre du suivi des pathologies chroniques.

→ **Rôle de l'APTA 78**

En s'engageant dans ce projet, l'ambition de l'APTA 78 a été de faciliter l'intégration du patient dans une logique de parcours en lui offrant la possibilité de bénéficier d'une consultation par un médecin des Yvelines puis d'être reçu en consultation physique si le médecin le juge nécessaire.

Suivant cet objectif, l'association a donc entrepris plusieurs actions pendant l'année 2023 :

- **Invitation des CPTS yvelinoises aux comités de pilotage du projet**

La mobilisation des CPTS est apparue évidente afin que les professionnels de santé puissent s'impliquer dans le projet et s'approprier les cabines de téléconsultation en fonction de leurs besoins et des besoins de leur territoire.

Les acteurs des Yvelines ont pu se réunir à l'occasion des deux comités de pilotages afin d'échanger autour du projet.

- **Campagne de communication auprès des médecins généralistes**

Une campagne de communication a été entreprise auprès des médecins des Yvelines dans l'objectif de présenter le projet et de les inviter à y participer s'ils le désiraient.

Sur les 20 médecins ayant donné suite à cette communication, 7 n'ont pas pu poursuivre leur participation faute des conditions nécessaires (plus en activité libérale ou déconventionnés).

- **Organisation des sessions de formation en lien avec la société H4D**

L'utilisation du logiciel de consultation grâce à une cabine de téléconsultation exige une formation organisée en trois étapes :

- Une session de Elearning d'une durée d'environ deux heures
- Une session d'installation et de prise en main du logiciel d'environ trente minutes
- Une session de formation pratique d'une durée d'environ deux heures.

- **9 médecins ont accepté de s'inscrire à la formation :**

- **8 ont achevé leur formation Elearning**
- **5 d'entre eux ont achevé la formation pratique**

- **Organisation des plannings de vacances**

Une fois la formation accomplie, l'APTA 78 s'est chargée d'organiser les plannings de vacances pour les médecins des Yvelines.

Le principe étant de mutualiser un médecin sur les 8 cabines installées afin de s'adapter à une montée en charge progressive.

Les médecins ont proposé des possibilités pour des vacances d'une durée de deux heures.

En 2023, 47 patients ont eu une consultation lors des 111 vacances mises à disposition par 4 médecins des Yvelines.

- **Gestion des rémunérations des vacances**

Pour préserver la présence des médecins des Yvelines sur la phase de montée en charge du dispositif, une rémunération fixe leur a été proposée :

- Pour la phase de formation
- Par vacation de deux heures

Le CD 78 a mis à disposition une enveloppe permettant cette rémunération, l'APTA 78 s'est chargée de l'organisation administrative (plannings, bordereaux, versements)

- **Travail autour de parcours patients**

Pour mieux cibler la population la plus susceptible d'utiliser les cabines de téléconsultation, des groupes de travail ont permis une réflexion autour de parcours d'accès aux soins. Ces groupes ont réunis divers acteurs de la santé et de l'organisation territoriale.

Un parcours impliquant les pharmacies est en cours de développement mais nécessite la levée de divers obstacles techniques.

→ **Perspectives**

En 2024, le déploiement du projet, en particulier de la phase parcours, aura pour buts :

- Surmonter les obstacles techniques en collaboration avec la société H4D.
- Mettre en œuvre le projet dans deux CPTS pilotes : « Seine et Forêt » et « Grand Versailles ».
- Accroître l'attrait médical une fois les obstacles techniques résolus

4.1.4 Pédiatrie

Ce projet est présenté au sein de la partie : « 6.1.2 »

4.1.5 Espace de Consultation de Soins d'Urgences - ECSU

L'APTA 78 en partenariat avec l'ARPDS 78 a déposé un projet d'espace de consultation de soins d'urgences au sein du Centre Hospitalier de Versailles.

L'objectif de ce projet est de proposer un lieu de consultation de soins d'urgences à destination des adultes et des enfants pour des consultations de médecine générale.

L'adressage vers cet espace se ferait selon des critères définis :

- soit à partir des urgences du Centre Hospitalier de Versailles (adultes et pédiatrie) ; l'IAO peut y réorienter les patients
- soit à partir de la régulation centre 15 ;

L'ECSU poursuit également un objectif de formation et de parcours universitaires par des médecins prenant des gardes au sein de l'Espace (croisement des pratiques libérales et hospitalières, revue de cas, encadrement de thèses, etc.).

La mise en place de ce dispositif a pour but de renforcer l'offre de PDSA existante, ainsi que l'offre de ville en journée et soulager l'offre de PDSA pédiatrique en tension sur le Département.

Ce nouvel espace de consultation a été validé par l'ARS DD 78 et a intégré le cahier des charges de la PDSA en 2024.

4.2 PARCOURS GERIATRIE

La prise en charge du sujet âgé est l'un des enjeux majeurs de notre système de santé actuel. L'APTA 78 se mobilise auprès des professionnels pour leur proposer des solutions innovantes afin de faciliter et rendre plus lisible l'offre territoriale existante.

4.2.1 Projet de Sécurisation du Parcours de la Personne Agée à Domicile (SPPAD 78)

→ **Contexte et objectifs**

Le vieillissement de la population en France, et plus particulièrement dans les Yvelines, constitue un défi majeur pour la société contemporaine. En effet, un français sur cinq à aujourd'hui plus de 65 ans, d'ici 2040 ce taux est estimé à un français sur quatre.

La diminution des services de santé disponibles localement, la baisse de la démographie professionnelle de l'aide et du soin à domicile associées à la diminution de la mobilité liée à l'âge, peuvent entraîner des retards dans les soins et des difficultés pour les personnes âgées et leurs proches aidants. Ces contraintes ont un impact sur la qualité de vie et augmentent le risque d'hospitalisations non planifiées ou de placements en établissements de soins de longue durée.

Ainsi, le vieillissement de la population en France et dans les Yvelines appelle à des stratégies novatrices et collaboratives pour assurer un avenir durable et équilibré pour toutes les générations. Cette stratégie doit venir s'appuyer sur le renforcement des services de santé à domicile et sur la coordination des soins pour assurer un maintien à domicile sûr et viable pour les personnes âgées.

Face à ce constat, l'APTA 78, le Centre Hospitalier de Versailles (CHV) et le Conseil Départemental (Représenté au travers de l'Agence Autonomy (AA)), se sont associés afin de mener un projet novateur pour favoriser et sécuriser le maintien à domicile de la personne âgée.

Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser le maintien à domicile en structurant le parcours d'aides et de soins et en facilitant la mise en relation des professionnels du territoire,
- Apporter une réponse adaptée et personnalisée à chaque situation,
- Eviter les ruptures de parcours,
- Assurer un suivi des situations grâce à une équipe pluridisciplinaire et des outils innovants,
- Eviter le recours à l'hospitalisation par faute d'absence de solution trouvée,
- Sécuriser les sorties d'hospitalisations,
- Améliorer la coordination entre les acteurs de la ville et l'hôpital et de manière plus large de l'écosystème du domicile.

→ **Concept**

Le concept du dispositif SPPAD peut se schématiser de la façon suivante :

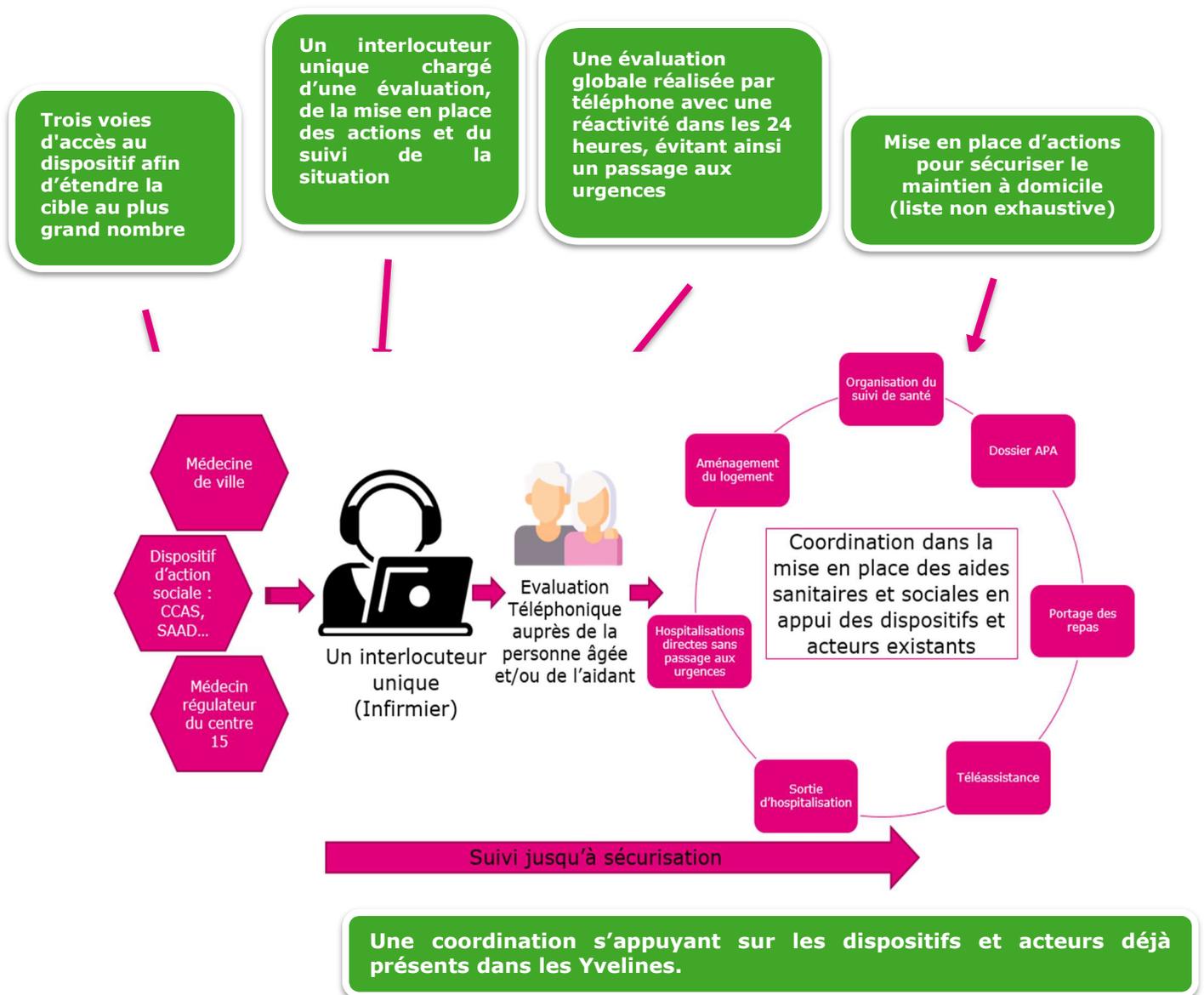


Figure 10: Concept du SPPAD

L'infirmier bénéficie d'un soutien :

- Médical en deux lignes
 - Médecin généraliste
 - Médecin gériatre
- Médico-social

→ **Phase expérimentale**

Une phase test a eu lieu sur le second semestre 2023 portée par les cheffes de projet APTA et AA.

Afin de limiter l'afflux vers le dispositif, une sélection restreinte de professionnels a pu y orienter des situations.

Pendant cette période, 58 personnes âgées ont intégré le dispositif.

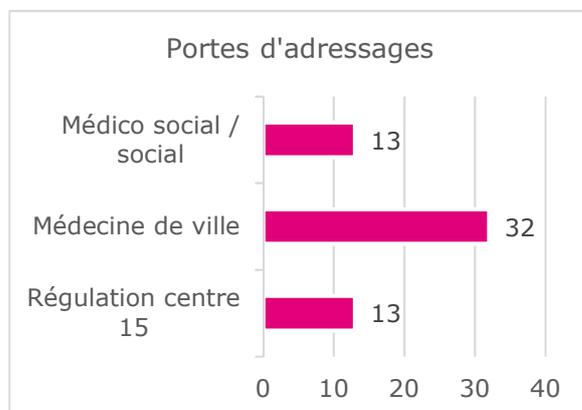


Figure 11 : Effectif de personnes âgées par porte d'adressage

Cette étape a permis d'établir les paramètres du projet en mettant en lumière les besoins des professionnels, en définissant précisément le rôle du conseiller parcours, et en favorisant la coordination avec l'écosystème des Yvelines.

L'appui d'un consultant projet, porté par l'AA, a permis de formaliser les modalités du projet entre ses coporteurs.

→ **Perspectives**

L'objectif de ce projet est d'être déployé rapidement à grande échelle afin de prendre en charge le maximum de personnes âgées.

En décembre 2023, l'équipe a accueilli son premier conseiller parcours.

Les prochaines étapes sont donc les suivantes :

- Établissement du budget et recherche de financements
- Recrutement des conseillers parcours
- Élargissement des portes d'entrée pour une montée en charge progressive
- Poursuite des rencontres partenariales avec l'écosystème des Yvelines
- Avancement des travaux de construction
- Mise en place des différents comités

4.2.2 Organisation et coordination territoriale

L'APTA 78 a participé à plusieurs réunions réunissant les différents acteurs territoriaux, Nord et Sud, intervenant dans les parcours gériatrie, dont :

→ **Projet DOMICYLE**

L'APTA 78 a participé aux groupes de travail du projet « Domicyle » sur les parcours de la personne âgée et du maintien au domicile.

La période estivale et plus récemment la fin d'année 2022 ont mis en exergue les besoins d'amélioration du parcours des personnes âgées à domicile, notamment en matière d'articulation entre la ville et l'hôpital. Un besoin de coordination fort était demandé par les acteurs du domicile et de l'hôpital pour une prise en charge de la personne âgée la plus optimale possible.

Dans ce contexte, la délégation départementale de l'ARS et l'Agence Autonomie ont démarré des travaux relatifs à ce sujet, aux côtés des acteurs du domicile, du SAMU, de l'Hôpital et des filières gériatriques afin de démarrer des travaux relatifs sur le parcours de la personne âgée à domicile. Le principe était de se centrer sur 5 sujets fréquemment rencontrés lors de la PEC de la personne âgée et d'aboutir à la création d'un outil facilitant :

- Mapping et coordination
- Situations complexes/précarité
- Télésanté
- Lien ville/hôpital
- Prévention et repérage des fragilités

Parmi les 5 thématiques identifiées, l'APTA 78 s'est positionnée sur deux groupes de travail en co-pilotant le groupe de travail Télésanté et en participant au groupe de travail Ville/Hôpital.

Le groupe de travail Télésanté a abouti à la création de fiches repères sur les actes de télésanté suivants : téléconsultation, téléconsultation assistée, télé-expertise, télésurveillance, téléassistance et télé-soin.

→ **Filière gériatrique**

L'APTA 78 poursuit son engagement et sa collaboration auprès de la filière gériatrique Sud suite aux travaux menés en 2021 et 2022 ayant permis de formaliser le projet d'astreinte gériatrique territoire Yvelines Sud dont le plan est le suivant :

- Mise en place d'équipes mobiles assurant des visites au sein des EHPAD dans un objectif de continuité des soins ;
- Mise en place d'une astreinte téléphonique et structuration d'équipes mobiles de nuit afin de gérer les urgences relatives la nuit ;
- Organisation de temps de formation et de collaboration interprofessionnelle pour développer les compétences des professionnels de ville.

Plus particulièrement, l'ensemble des acteurs ont été amenés à dialoguer sur le déploiement des différents dispositifs de télémédecine, d'astreinte et de dispositif venant en appui à la perte de mobilité des patients sur le Département dont :

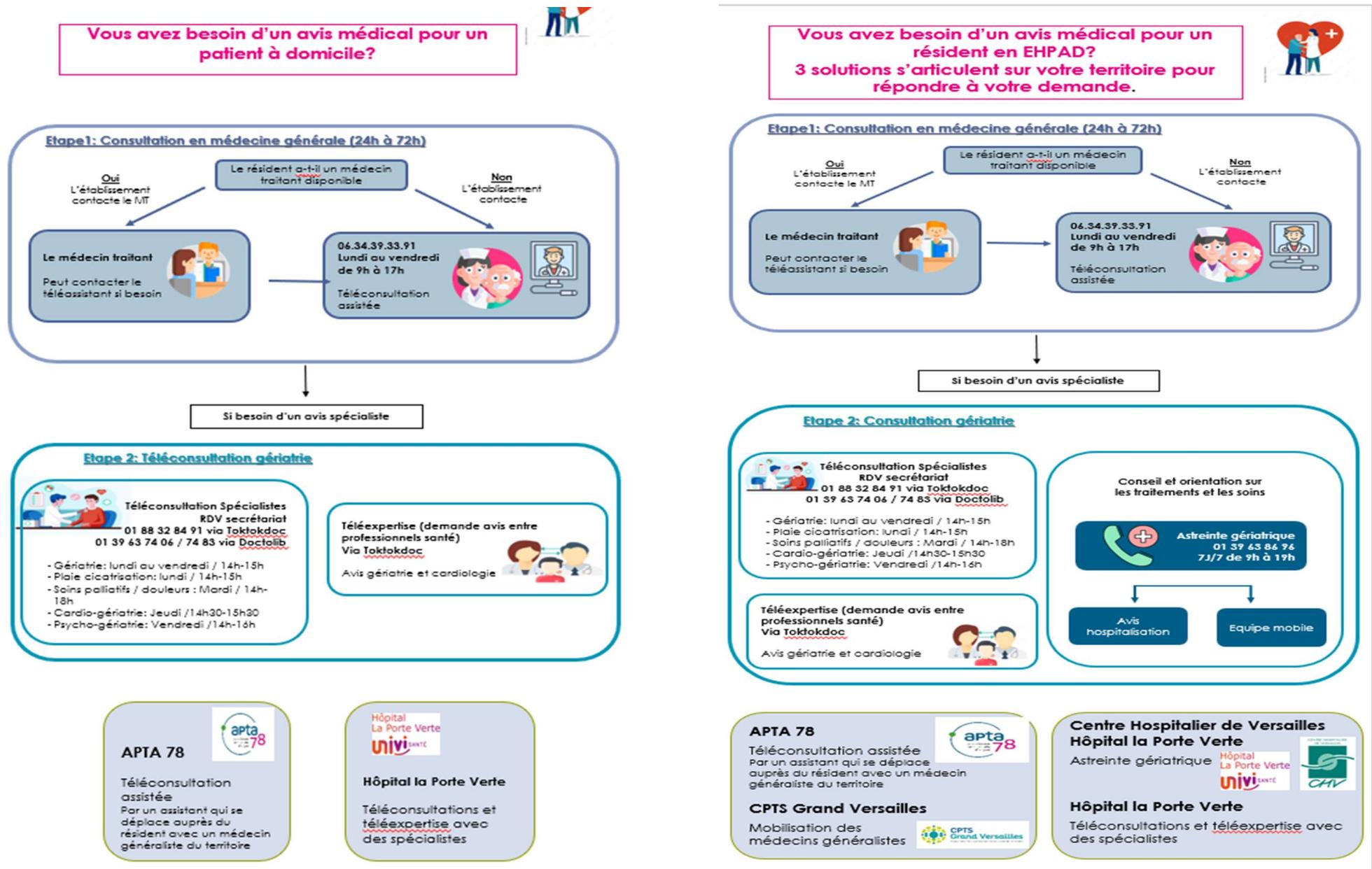
- Projet de téléconsultation assistée de l'APTA 78
- Mise en place de téléconsultation/télé expertise par l'Hôpital de La Porte Verte.
- Equipe mobile
- Astreinte gériatrique

Les échanges ont porté sur la nécessité d'apporter de la lisibilité auprès des usagers, afin qu'il soit en capacité de solliciter le dispositif adéquat en fonction du besoin.

Plusieurs réunions de travail ont été menées ayant pour objectif de travailler sur une communication commune. Ces différents projets présentent des indications d'orientation proches ; les objectifs de ces échanges étaient de définir un algorithme de choix du bon dispositif à destination des différents usagers et d'arrêter des critères d'orientation.

Ce travail commun a permis la diffusion d'une communication commune « Vous avez besoin d'un avis médical ? Des solutions s'articulent sur votre territoire » diffusé à l'ensemble des acteurs des EHPAD et des SSIAD du territoire Grand Versailles tout au long de l'année 2023 notamment durant les périodes de tensions sanitaires estivales et hivernal

Figure 12: Affiche commune de coordination entre les acteurs en gériatrie



4.2.3 Appui aux dispositifs territoriaux

→ **CENTRES RESSOURCES TERRITORIAUX**

L'APTA 78 a apporté son soutien à différentes structures pour la création de Centre de Ressources Territorial (CRT) dans le nord et le sud des Yvelines suite à l'appel à candidatures publié le 17 mai 2023 par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Résidence Saint Joseph
- Fédération ALDS (Association locale développement sanitaire)
- Société Coopérative d'Intérêt Collectif Versailles Grand Age Lépine Versailles

Un CRT vise plusieurs objectifs à destination de la personne âgée :

- Favoriser l'accès aux soins
- Favoriser le maintien et la sécurisation à domicile
- Prévenir la perte d'autonomie
- Prévenir les hospitalisations et les suivre lorsqu'elles ne peuvent être évitées
- Lutter contre l'isolement
- Soutenir les aidants

Ce projet vient répondre à un besoin de l'APTA 78 dans l'accompagnement du parcours de vie de la personne âgée et de son aidant notamment dans la mise en place d'instances de collaboration et la mise à disposition de ressources internes en fonction des besoins.

Le Centre de Ressources et l'APTA 78 s'engagent à travailler en complémentarité :

- Dans la participation au comité stratégique du CRT ;
- Dans l'information et la communication des projets et actions organisées par les deux partenaires ;
- Dans l'orientation des professionnels du CRT vers l'offre de l'APTA 78 ;
- Dans la réalisation d'actions conjointes.

→ **Service Public Départemental de l'Autonomie SPDA**

L'APTA 78 a apporté son soutien au Conseil Départemental des Yvelines dans le cadre de sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt organisé par la CNSA pour participer à la préfiguration d'un service public départemental de l'autonomie dans les Yvelines (SPDA) accompagné de ses partenaires institutionnels.

Le service public départemental de l'autonomie, généralisé en 2025, vise par un guichet unique à permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap et à leurs aidants, dans chaque département, d'avoir accès de manière simplifiée à l'information et de pouvoir être orientées efficacement en fonction des besoins et de la complexité des parcours.

L'APTA aura pour objectif de veiller à ce que la représentation du monde libéral sanitaire participe dans les meilleures conditions aux missions du SPDA.

→ **Dispositif ASSURE**

L'APTA 78 a collaboré avec le Dispositif ASSURE porté par Gerond'if qui a pour objectif d'améliorer la prise en charge des situations d'urgence en EHPAD et vise à déployer un programme de formation de l'ensemble des acteurs de la filière gériatrique et des urgentistes.

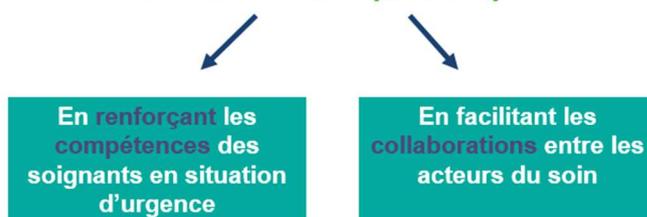
L'APTA 78 a notamment :

- Assuré en lien avec la CPTS Grand Versailles la présentation du projet³ aux médecins libéraux du territoire de la CPTS.
- Participé aux différents groupes de travail



La démarche ASSURE : les objectifs

**Améliorer les soins d'urgence en EHPAD en apportant
le bon soin, au bon moment, par la bonne personne
au sein du lieu le plus adapté**



4.3 PARCOURS PSYCHIATRIE

A la faveur de la crise sanitaire du COVID 19, la santé mentale est devenue une préoccupation collective. Les enquêtes ont rendu compte d'une explosion des troubles dépressifs et anxieux au sein de la population générale, associés à un essor des troubles du sommeil et une augmentation des idées suicidaires (qui s'est traduite par un essor des passages aux urgences).

Face à l'ampleur des besoins, l'APTA 78 vient en appui aux professionnels des Yvelines afin de proposer des solutions pour faciliter la prise en charge de ces patients.

4.3.1 Projet SESAME

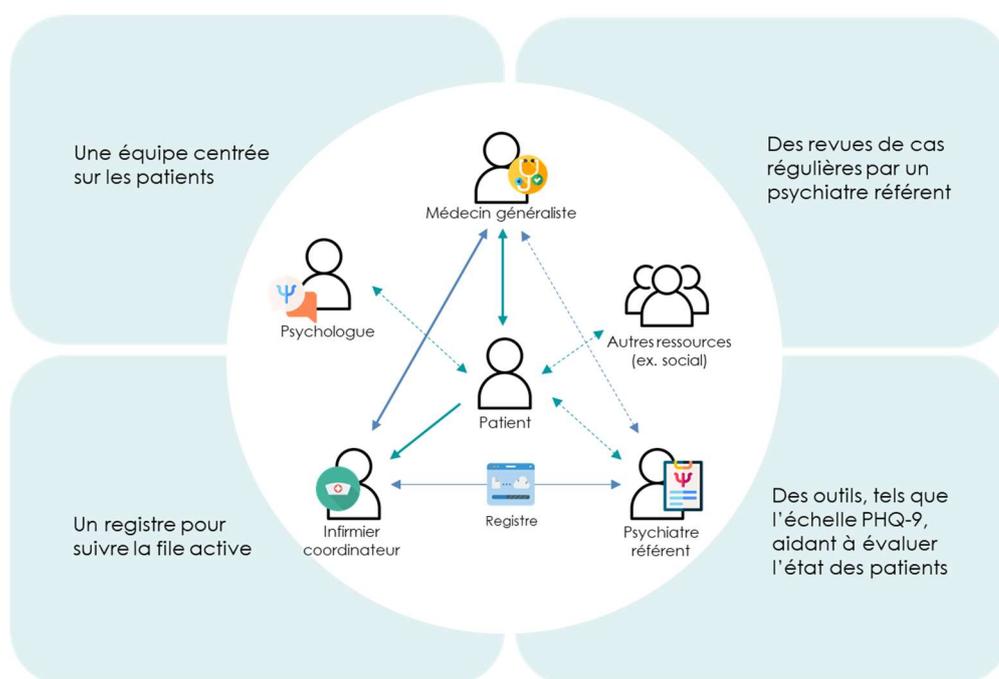
Depuis 2021, l'APTA 78 est partenaire de l'Institut Montaigne, le Centre Hospitalier de Versailles et le AIMS Centre de l'Université de Washington, dans le cadre du déploiement d'un projet de soins collaboratifs en santé mentale : le programme Soins d'Equipe en SANTé MEntale SESAME, porté par l'association Quartet santé, dont l'objectif est une intégration de

³ 14 sites gériatriques au total rattaché soit au site de La Porte Verte, soit de l'Hôpital André Mignot

la santé mentale au sein des soins de premiers recours. Le projet a été intégré dans le cadre de l'article 51 en 2023.

SÉSAME s'inscrit dans une logique de gradation des soins et de soutien à la médecine générale dans la prise en charge des troubles psychiatriques les plus fréquents (troubles dépressifs et anxieux, d'intensité modérée à sévère) chez l'adulte.

Il s'appuie sur le modèle des « soins collaboratifs », développé aux Etats-Unis dans les années 1990, qui bénéficie d'une large évidence scientifique et constitue le chaînon manquant entre les soins primaires et les soins psychiatriques.



Ce modèle repose sur :

- Une équipe constituée autour des médecins généralistes avec un infirmier psychiatrique placé aux côtés des médecins pour assurer le suivi et la prise en charge des patients et un psychiatre à distance qui supervise le travail de l'infirmier et apporte un appui technique aux médecins.
- Une prise en charge protocolisée s'appuyant sur une approche populationnelle et le recours systématique à des échelles cliniques
- Des traitements fondés sur les preuves

Ce projet a pour objectifs :

- Amélioration de la pertinence et de l'efficacité des soins
- Intervention et repérage précoces des troubles psychiatriques en médecine générale
- Gradation des soins : permettre à la psychiatrie d'agir plus efficacement sur les troubles sévères
- Gain de temps médical pour les médecins généralistes

Sésame est actuellement déployée sur plusieurs sites répartis sur l'ensemble du territoire Yvelinois. Chaque site d'expérimentation dispose de sa propre équipe de soins en santé

mentale coordonnée composée du médecin traitant du patient, d'un infirmier de coordination spécialisée en psychiatrie et d'un psychiatre référent.

L'APTA 78, dans le cadre de ce partenariat, contribue au déploiement d'un pilote Grand Versailles/Chevreuse permettant d'expérimenter le dispositif en cabinets de médecine de ville individuels en complément des pilotes réalisés au sein de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

Elle contribue également financièrement, en subventionnant des locaux pour l'IDE.

A date, le projet a permis la prise en charge de 761 patients depuis son lancement officiel à la fin du mois d'août 2021 dont 104 patients sur Grand Versailles et 108 sur Chevreuse. Pour l'année 2023, 354 patients ont été inclus au global dont 54 sur Grand Versailles et 43 sur Chevreuse.

FILE ACTIVE PAR IDE (PHASE PILOTE & ARTICLE 51)

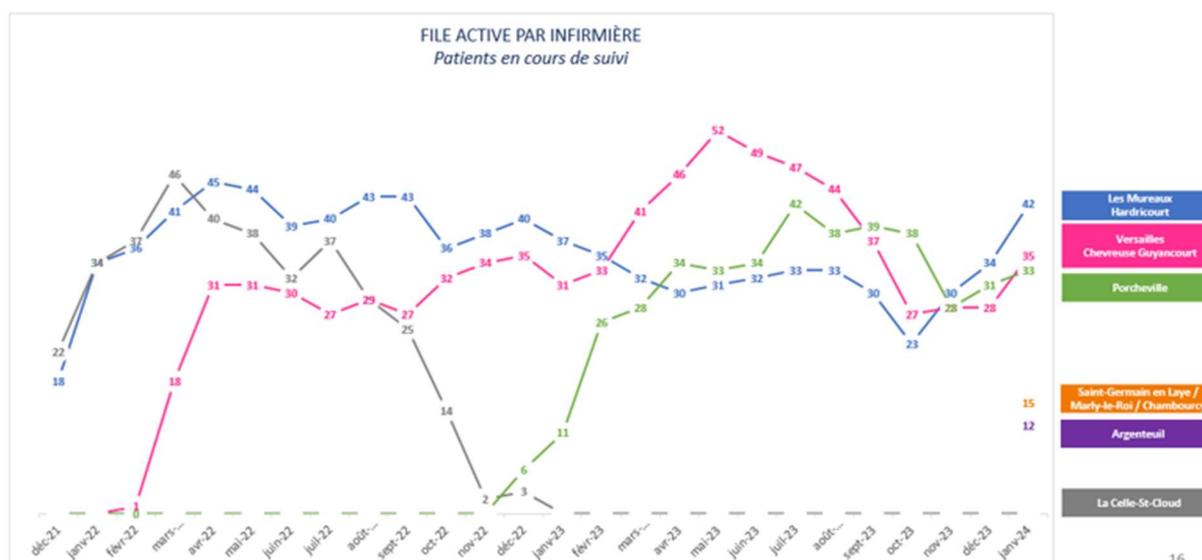


Figure 13: File active du projet SESAME

4.3.2 Projet CORESO

L'APTA 78 a collaboré sur plusieurs groupes de travail avec le Dr Casel concernant le projet CORESO : Consultation et Réseau Somatique porté par le Centre hospitalier de Plaisir. Un projet de convention entre CORESO et l'APTA 78 est en cours de validation.

→ Contexte et objectifs de CORESO :

En 2020, une étude de l'IRDES démontre un moindre recours aux soins de prévention et aux soins de spécialistes courants chez les individus suivis pour un trouble psychique sévère, malgré une prévalence plus élevée des principales pathologies chroniques qu'en population générale, et une fréquence plus importante des hospitalisations évitables, malgré des contacts plus fréquents en médecine générale. Les causes de ces constats seraient multifactorielles : comportementales, environnementales, génétiques, mais elles s'expliquent également par un accès aux soins généraux plus complexe que pour le reste de

la population avec en corollaire un parcours de soins plus souvent émaillé de retard diagnostique, d'interruption ou de refus de soins.

Le rapport de l'IGAS de 2020 sur les centres médico-psychologiques (CMP) de psychiatrie générale et leur place dans le parcours du patient souligne que le lien essentiel avec les acteurs du somatique est plus ou moins assuré selon les endroits. Les études soulignent la mauvaise qualité de l'interface entre médecins généralistes et psychiatres et relèvent les nombreuses conséquences de cette absence de coopération : fragmentation des soins, délivrances inefficaces des soins et risque de duplication de services, mauvaise gestion du traitement, non compliance au traitement, diminution de la confiance du patient.

Le CH de Plaisir porte un projet territorial de Santé mentale à l'égard des personnes vivant avec un trouble psychique. Ce projet axe son intervention sur l'objectif de permettre aux patients d'intégrer ou de réintégrer le système de soin libéral classique autour du médecin traitant et de leur assurer un suivi régulier et sans rupture.

Le projet CORESO vise à :

- Améliorer la collaboration entre médecin généraliste et CMP ;
- Accompagner la montée en compétence des CMP sur la question des soins somatiques ;
- Développer un réseau Hôpital psychiatrique-CMP-médecine de ville sur le territoire.

→ **Objectifs et Modalités de mise en œuvre de la convention CORESO-APTA78 :**

Dans le cadre de la prise en charge de personnes vivant avec un trouble psychique, souvent dans une situation d'ALD sans médecin traitant, le CH de Plaisir sollicite l'APTA 78 pour faciliter l'accès de ces patients à la médecine de ville. L'APTA 78 sollicite le CH de Plaisir dans le cadre du projet CORESO afin de permettre aux médecins de ville d'orienter leurs patients pour bénéficier d'une consultation de synthèse lorsqu'ils l'estiment nécessaire.

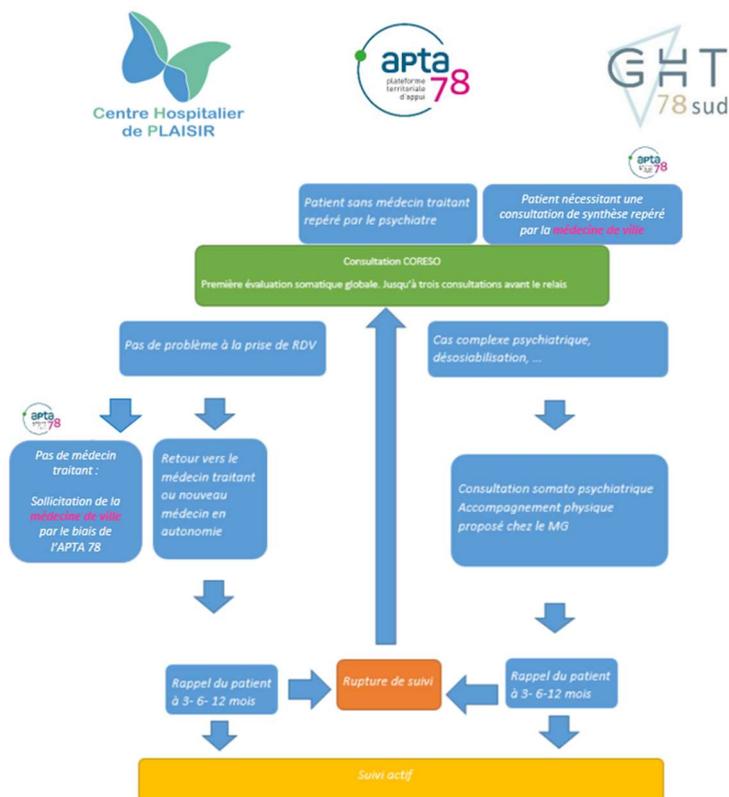


Figure 14 : Projet CORESO

4.3.3 Participation aux Communauté Territoriale de Santé Mentale des Yvelines (CTSM)

L'APTA 78 est membre du Comité Psychiatrique Territorial (CPT) élargi des Yvelines Sud.

Une CPT rassemble les acteurs de la psychiatrie et de la santé mentale afin d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement des patients atteints de troubles psychiques.

Elle poursuit plusieurs objectifs :

- Fédérer les acteurs de la psychiatrie et de la santé mentale
- Etre positionnée par l'ARS comme le socle d'élaboration du diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs du département en matière de santé mentale. Ce diagnostic a permis la rédaction d'un plan d'action qui se dénomme « Projet territorial de santé mentale » (PTSM). Ce PTSM vise à réduire les ruptures de parcours des personnes psychiatriques et doit s'appliquer pour une durée de cinq ans.
- Concourir à la mise en œuvre opérationnelle des actions du PTSM au sein d'un contrat territorial de santé
- Etre un espace d'échanges et de partage d'informations et pratiques professionnelles en vue d'une mutuelle coopération entre toutes les parties prenantes.

L'APTA 78 porte également la fiche action « SAS Santé mentale » du Contrat territorial de santé mentale Yvelines Sud.

4.3.4 Soins non programmés en Santé Mentale

L'APTA 78 avec le CHV et l'appui des CTSM Nord et Sud des Yvelines, déploie un volet santé mentale au service d'accès aux soins des Yvelines. (Se référer à la partie « organisation territoriale »).

4.4 PARCOURS ONCOLOGIE

→ **Contexte et objectifs**

L'implication des professionnels de santé de ville dans le parcours de soins du patient est primordiale comme le mentionne la circulaire DHOS/SDO n°2005-101 du 22 février 2005 : « Le médecin traitant du patient doit être étroitement associé, et informé le plus possible en temps réel. Il doit pouvoir bénéficier auprès de ses partenaires du réseau de l'expertise complémentaire dont il peut avoir besoin pour assurer un meilleur suivi à domicile. » Le médecin traitant dispose d'une relation privilégiée avec son patient, possédant des informations clefs supplémentaires notamment sur l'environnement de vie de ce dernier.

L'objectif premier du projet en oncologie est donc de pouvoir faciliter la contribution des médecins traitants et/ou spécialistes de ville aux réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) hospitalières de leurs patients par l'organisation d'un temps d'échange Ville/Hopital en amont.

Les objectifs secondaires sont d'améliorer la coordination ville-hôpital ; d'assurer une prise en charge plus adaptée à la pathologie et à l'environnement de vie ; permettre une transmission efficace de l'information entre l'équipe hospitalière et l'équipe ambulatoire entourant le patient et d'améliorer la prise en charge ambulatoire du patient.

Le projet a été déployé à partir de novembre 2022 sur un premier établissement pilote : l'Hôpital La Porte Verte situé sur le territoire de la CPTS Grand Versailles.

L'APTA 78 organise les modalités d'échanges entre le médecin traitant et l'oncologue hospitalier chaque semaine.

→ **Données de suivi (du 10 novembre 2022 au 15 décembre 2023)**

Depuis le démarrage en novembre 2022, le projet est toujours effectif sur l'Hôpital de La Porte Verte, premier site pilote.

Sur la période du 10 novembre 2022 au 15 décembre 2023, 21 médecins traitants ont participé à au moins une RCP. Le temps de connexion moyen était de 5min en amont de la RCP pour une durée médiane d'échange avec l'oncologue référent de 2 à 5 min.

Une enquête de satisfaction, a été transmise, en cours de projet, auprès des médecins utilisateurs du service. Ils se disent tous très satisfaits et intéressés par le concept de renforcement du lien ville/hôpital. La limite évoquée est le faible délai de prévenance en amont (50 % des cas) avec la demande de pouvoir augmenter ce délai afin d'aménager leur emploi du temps.

→ **Actions de communication**

Des communications régulières informatives ont été réalisées afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire au projet. Ces communications se sont principalement faites par le biais des réseaux sociaux tels que LinkedIn mais également via des campagnes email.

La présentation du projet en table ronde lors de la journée inter CPTS du 28 septembre 2023 a permis de toucher davantage de public et a suscité l'intérêt des acteurs.

→ **Perspectives**

Les perspectives de déploiement ciblent d'autres établissements publics et privés sur le département. Les échanges sont en cours.

Les axes d'amélioration concernent principalement l'outil de visioconférence avec la migration vers un outil plus sécurisé, ainsi que le transfert d'un compte rendu via messagerie sécurisée.

Suite à la journée inter CPTS, certains acteurs de santé présents à la table ronde ont sollicité l'APTA 78 pour appliquer le projet sur des RCP organisées pour d'autres spécialités.

4.5 PARCOURS DIABETOLOGIE

→ **Contexte et objectifs**

Depuis 2021, l'APTA 78 est mobilisé sur le parcours du diabète de type II. Fin 2022, le projet prenait un nouveau tournant avec de nouveaux partenariats : le laboratoire NovoNordisk (mise à disposition d'un outil numérique à destination des patients et des professionnels de santé) et Revesdiab (Education Thérapeutique du Patient - ETP).

Ce parcours diabète de type II est piloté par l'APTA 78 en lien avec le laboratoire NovoNordisk, la CPTS Yvelines Ouest et la CPTS Grand Versailles. Il est pensé comme une expérimentation à déployer de Janvier à décembre 2024. 2023 a été une année d'élaboration du projet.

Les objectifs du projet permettre

- Aux professionnels de santé d'avoir connaissance du champ de compétence de chaque intervenant au sein du parcours et de partager de l'information sur la prise en charge auprès du patient et entre eux.
- Aux patients d'être accompagné dans la prise en main de leur parcours de soins et de santé à travers des outils numériques et le déploiement éventuel de l'Education Thérapeutique du Patient (ETP).

→ **Méthode**

Le calendrier déploiement du projet sur 2023

- Janvier à Septembre 2023 - Echanges pour l'élaboration du projet avec les CPTS Yvelines Ouest et Grand Versailles, NovoNordisk et l'APTA 78.
 - o Présentation du projet à l'ARS Île-de-France – Septembre 2023
- Octobre 2023 – Lancement opérationnel du projet
 - o Etat des lieux départemental : Questionnaire sur octobre / novembre recensant 57 réponses pluriprofessionnelles. Puis, soirée d'échange en décembre 2023 au sein des locaux de l'APTA 78 – 25 participants.
- Décembre 2023 – Validation des actions à déployer sur 2024 auprès des professionnels de santé et des patients.

Les institutions impliquées dans le projet : à travers ce projet l'objectif est de mobiliser l'ensemble des parties prenantes sur le diabète de type II. Ainsi, nous avons initié des échanges avec :

- L'ARS Île-de-France dans le cadre du projet régional de santé 2023-2028,
- La CPAM des Yvelines afin de faire le lien avec leur offre SOFIA,
- SER diabète (Structure Expertise et Ressources Diabète en Ile de France, issu de la fusion de Revesdiab, R2D et Paris Diabète en juillet 2023),
- La Fédération Française des Diabétiques (participation de patients experts aux échanges de décembre et validée pour le déploiement en 2024).

→ **Perspectives**

Les **perspectives pour 2024** : déploiement de l'expérimentation de janvier à décembre 2024 avec des actions à destination des professionnels de santé et des patients.

- Professionnels de santé
 - o Elaborer une fiche synthétisant les principales informations du patient sur la prise en charge de son diabète de type II du patient
 - o Définir des modalités de partages de cette fiche entre professionnels de santé.
- Patients
 - o Présenter l'application DIABOLO- développée par le laboratoire NovoNordisk à la main du patient et accessible aux professionnels de santé pour le suivi de la prise en charge.
 - o Identifier les besoins en matière d'Education Thérapeutique sur les territoires des CPTS Yvelines Ouest et Grand Versailles.

5. POLE SANTE PUBLIQUE

Le pôle Santé Publique travaille en étroite collaboration avec l'ARS sur la mise en œuvre d'organisations et/ou de missions relatives à la sécurité et à la veille sanitaire dans l'objectif de favoriser un égal accès aux soins pour tous. Forte de son agilité, l'APTA 78 a été missionné dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19, lors de l'accueil des déplacés ukrainiens ou encore en réponse aux tensions du système de santé (tensions pédiatriques, etc.).

5.1 REPONSE AUX TENSIONS DU SYSTEME DE SANTE

5.1.1 Tensions estivales – été 2023

L'APTA 78 a participé aux réunions de crise organisées par l'ARS du fait des tensions estivales 2023, pesant sur le système de santé des Yvelines, entraînant une surcharge d'activité au SAMU – Centre 15, au sein des SAU des Yvelines (et plus particulièrement pédiatriques) et auprès des professionnels de santé de ville.

Une communication commune a été élaborée en concertation avec la CPAM 78, l'ARS 78 et le SAMU-Centre 15 à destination du grand public, afin d'inciter à un meilleur usage des services de soins durant la période estivale 2023 (cf figure 14).

Le bon soin au bon moment et au bon endroit !

En cas de besoin, comment consulter ?

- **Contactez votre médecin généraliste** pour connaître les solutions de consultation ;
- En journée, s'il n'est pas disponible, **trouvez un médecin sur l'annuaire de santé "ameli.fr"** ;
- En soirée et le dimanche, si une consultation urgente est nécessaire, **vous pourrez être orientés vers une Maison Médicale de Garde** en appelant le 15.

Pour les enfants :
Si l'enfant se présente aux urgences pédiatriques, après évaluation, l'équipe soignante décidera d'orienter l'enfant dans le parcours de soins adapté (consultation chez le médecin traitant ou un autre médecin disponible, orientation vers la maison médicale de garde, etc.)

En cas d'urgence vitale ou de doute sur la gravité de la situation, contactez le 15.

Pour en savoir plus

ars
Assurance Maladie
Yvelines
apta 78

Figure 15 : Communication estivale 2023 grand public dans les Yvelines

→ SAS Pédiatrique

Le 6 juillet dernier, le SAS 78 a initié le processus de réorientation des Services d'Accueil d'Urgence pédiatriques (SAUP) de Mantes, Versailles et Rambouillet vers des professionnels de santé de ville volontaires (Cf paragraphe SAS 78) pour venir en appui aux difficultés des service d'urgences pédiatriques des Yvelines.

Ce contexte a également engendré la réponse de l'APTA 78 à plusieurs appels à projets en télésanté et en PDSA (*décrits ci-dessus*).

5.1.2 Tensions pédiatriques

→ Automne – hiver 2022-2023

- Contexte

Face à des difficultés d'effectifs médicaux, le service des urgences pédiatriques de Poissy a fermé ses portes à compter du 21 octobre 2022.

Des réunions de crise ont été organisées régulièrement par l'ARS avec l'ensemble des acteurs concernés afin de trouver et mettre en place des solutions.

Une campagne de communication a été initiée, afin de sensibiliser la population au bon usage des services compte tenu de la situation sur le département (*cf figure 9*).



Figure 16 : Communication période de tensions pédiatriques 2022-23

La fermeture des urgences a eu de lourdes conséquences sur la Maison Médicale de Garde Pédiatrique de Poissy (MMGP) restée ouverte :

- **Augmentation du volume de patients** dépassant largement ses capacités d'accueil habituelles dans les semaines suivant la fermeture des urgences, avec des gardes comptabilisant, pour certaines, plus d'une vingtaine de patients contre 7 patients/garde en moyenne habituellement.
- **Accentuation de la gravité des motifs de consultation** dans des conditions d'exercice dégradées

- **Débordement important sur les horaires de fin de garde** pour les médecins libéraux assurant des vacances.

Dans ce contexte de crise, le planning de garde la MMGPP s'est fortement déséquilibré.

- Projet de mise en place d'une infirmière d'accueil à la MMGPP

Dans ce contexte l'APTA 78 a œuvré à instaurer des mesures visant à améliorer et à rendre plus attractives les conditions d'exercice des médecins au sein de la MMGPP :

- **Passage sur un forfait fixe de garde à 200€** (uniformisation avec les autres MMG du département)⁴
- **Mise en place d'une infirmière d'accueil** chargée de recevoir le patient, de la prise de constantes, de la gestion de la salle d'attente et de l'appui au médecin en cas de réorientation.

Un budget attribué par l'ARS a permis le recrutement par l'APTA 78, d'un pool d'infirmières libérales à partir de décembre 2022 et jusqu'à juin 2023.

L'APTA 78 a ensuite assuré la gestion des plannings et la rémunération des professionnels.

- **Mesures d'amélioration de la régulation afin d'optimiser les orientations vers la MMGP.** Les circonstances ont favorisé la mise en place d'outils pour limiter le nombre d'orientation et leur répartition. Pour cela des groupes de travail ont été organisés entre les médecins régulateurs et effecteurs.
- **Participation des équipes de Protection Maternelle et Infantile (PMI)** à la prise en charge des patients via le SAS 78.

Bien que quelques nouveaux médecins aient accepté d'intégrer le planning dans ce contexte de crise, ces nouvelles mesures n'ont pas suffi à réintégrer ceux qui l'avaient quitté pendant les périodes de fortes tensions. Cependant, elles ont permis de maintenir la MMGP opérationnelle garantissant un accès aux soins sur ce secteur. En tout, entre septembre 2022 et juin 2023, **1 317 enfants** ont bénéficié d'une consultation médicale dans ce cadre (Figure 17 ci-dessous)

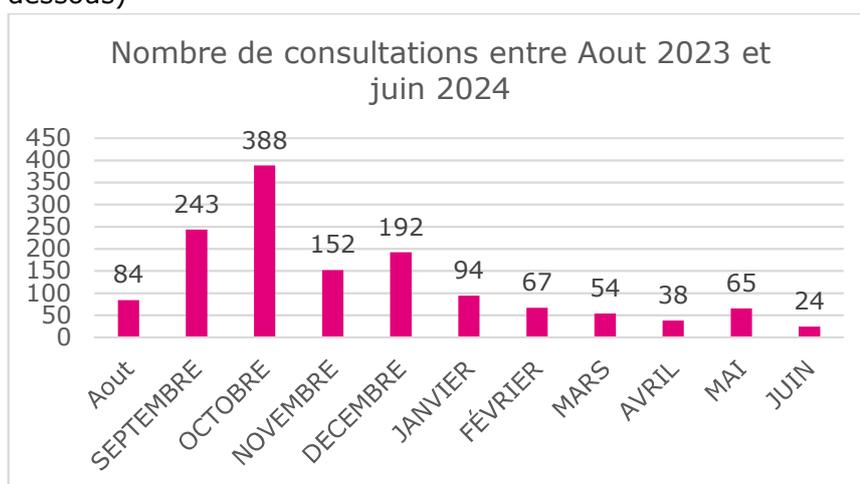


Figure 17 : Nombre de patients vus en consultation au sein de la MMGPP tensions pédiatriques 2022-2023

⁴ Jusqu'à présent les médecins étaient rémunérés sur la base d'un forfait dégressif

→ **Automne-Hiver 2023-2024**

L'APTA 78 a participé aux réunions de crise organisées par l'ARS du fait des tensions hivernales 2023-2024.

La poursuite de la communication des bons réflexes auprès de la population a été reconduite.
(NB : même communication que pour l'été 2023)

L'expérimentation du SAS pédiatrique a été prolongé pour venir en appui durant les tensions hivernales 2023-2024.

6. POLES TRANSVERSAUX

Les pôles transversaux correspondent à des activités mobilisées pour l'ensemble des projets de l'APTA 78.

6.1 COMMUNICATION

Le pôle communication a pour objectifs de développer et de produire des outils de communication sur l'activité de l'Association et d'informer l'ensemble des acteurs du territoire des Yvelines.

6.1.1 Site internet

L'APTA 78 dispose d'un site internet (<https://www.apta-idf78.org>) présentant l'organisation et les activités de l'Association ainsi que son implication dans les différents projets menés sur le département.

Son équipe alimente et met à jour le site internet de l'Association pour que les internautes puissent avoir accès à des informations claires et actualisées.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 le site de l'Association a généré 4 800 visites soit une évolution de +7.9% de visites par rapport à 2022 (4 400 visites) avec une durée moyenne de visite d'1 minute 25.

Sur les 4 800 visites, 80% proviennent d'une recherche depuis Google, 16% proviennent d'accès directs sur le site de l'APTA 78, 3% proviennent de sites prescripteurs, et moins de 1% proviennent des réseaux sociaux.

Les visiteurs provenant de Google passent 2 fois plus de temps sur le site que ceux qui sont en accès direct.

6.1.2 Réseaux sociaux

Afin de gagner en visibilité, l'équipe de l'APTA 78 a mené en 2023 un travail important de publications sur le réseau social professionnel « LinkedIn ».

Deux pages étant actives, une action sur l'actualisation des comptes a été menée afin de regrouper les abonnés sur une même page. Un cumul de 1582 abonnés était comptabilisable (Page « APTA Yvelines et APTA 78 »).

Depuis le 01/12/2023 les actualités, communications et informations sont publiés sur la page « APTA 78 ».

Tableau 9 : Nombre de publications sur le réseau social LinkedIn année 2023

Nombre de posts	Nombre d'impressions	Nombre de clics	Nombre de réaction
24	8398	500	318

6.1.3 Vidéo promotionnelle

Toujours dans l'optique de gagner en visibilité et de mobiliser davantage de professionnels, l'APTA 78 a réalisé en 2023 sa première vidéographie promotionnelle.

Celle-ci a été présentée lors de divers événements, a été diffusée sur les réseaux sociaux et publiée sur la plateforme Youtube (<http://www.youtube.com/@apta7841>).

6.1.4 Campagne de communication par e-mailing

L'APTA 78 utilise l'outil en ligne « Sendinblue » pour communiquer de façon ciblée auprès des professionnels de santé du territoire et des partenaires de l'association sur les actualités et événements en cours ou à venir.

En 2023, 76 lettres d'information ont ainsi été envoyées à une moyenne de 1 613 destinataires avec un taux d'ouverture d'environ 52 %.

6.1.5 Goodies

Afin de renforcer la visibilité de l'APTA 78 lors d'événements, des investissements ont été réalisés dans des articles promotionnels (stylos, sacs, pochettes et clés USB).

6.1.6 « Customer Relationship Management » (CRM) ou gestion de la relation client

L'association a fait le choix d'utiliser le logiciel en ligne « AssoConnect » qui permet de gérer et interagir avec le réseau de l'Association.

Le logiciel AssoConnect est un logiciel de gestion dédié aux Associations qui rassemble les outils de gestion indispensables au quotidien d'une Association (Gestion des contacts, des adhésions, comptabilité, communication).

L'équipe de l'APTA 78 poursuit un travail de paramétrage du logiciel et d'alimentation/qualification de la base de données. A fin 2023, plus de 2 800 contacts y sont enregistrés et mis à jour régulièrement.

6.2 RECHERCHE ET FORMATION

Le pôle recherche et formation vise à soutenir les études scientifiques relatifs à l'exercice libéral ainsi que la formation et l'information des professionnels de ce domaine. L'année 2023 a fait l'objet de plusieurs travaux exposés ci-dessous.

6.2.1 Recherche et formation

Un projet de recherche a été entrepris dans le cadre d'un mémoire de fin d'étude de Master 2 en Direction des établissements sanitaires et médico-sociaux. Cette étude s'est

concentrée sur la coordination entre les acteurs de la Ville et de l'Hôpital lors d'une crise sanitaire majeure.

Une thèse d'interne en médecine a également été menée, portant sur le Service d'Accès aux Soins des Yvelines (SAS 78) ; enquête quantitative et qualitative auprès des médecins régulateurs et des patients.

6.2.2 Attractivité territoriale

L'APTA 78 considère que l'attrait territorial représente un des enjeux majeurs pour le département des Yvelines. Par conséquent, elle participe à promouvoir des dispositifs territoriaux et des organisations innovantes.

Ainsi, en 2023, elle a organisé ou participé à plusieurs événements ou groupe de travail sur les Yvelines parmi lesquels :

- **Soirée Interprofessionnelle** : échanges autour de la prise en charge complexe des patients gériatriques en partenariat avec la CPTS Grand Versailles et le DACTYS.
- **Groupes de travail DOMICYLE** : Afin de renforcer la coordination des professionnels autour des patients âgés, menés par l'ARS et l'Agence Autonomy.
- **Elaboration de la feuille de route régionale télésanté** conduite par l'ARS.
- **Rencontres « Conviv'Santé »** : Echanges autour des dispositifs d'accès aux soins organisés par l'APTA 78, le SAS 78 et la CPTS Grand Versailles.
- **Invitation par le « Flash Santé DAC »** organisé par le DACYN.
- **Soirées de présentation SAS 78/ régulation** : des sessions de formation et d'informations ont été réalisées auprès des professionnels du département, notamment dans le cadre de visioconférences et de deux soirées portes ouvertes de la régulation.
- **Première journée inter-CPTS Yvelinoise** : co-organisation entre la CPTS Seine et Forêt et l'APTA 78.
- **Soirée Sésame**

Echanges initiés avec l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines. L'APTA 78 a initié des échanges avec l'UFR de Santé Simone Veil de l'Université de Saint-Quentin en Yvelines. Des temps de travail devraient s'organiser sur 2024. L'objectif est de déployer la porosité des secteurs de formations médicales et paramédicales avec les représentants de l'exercice libéral sur les Yvelines.

7.PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024

8. Pour 2024, Les perspectives envisagées par l'APTA 78 sont les suivantes :

